

# L'INSTITULIEN

N°14 | Avril 2024



SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTS DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

# SOMMAIRE

SNIFMK | L'Institutien - N°14 Avril 2024

■ Édito	03
■ Présentation de l'IFMK de Dijon	04
■ Avoir une activité d'aide-soignant ou obtenir le DE d'AS	09
■ Repenser le dispositif pédagogique de l'UE24 du 2 <sup>ème</sup> cycle	13
■ Retour sur le premier Consortium de la recherche en kinésithérapie (COREK)	16
■ L'ICOGI : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut	20
■ Les publications francophones sur la pédagogie en 2023	27
■ L'année 2023 en image	33
■ Les annonces de recrutement	46

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTS DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

c/o IFMK 57 bis Rue de Nabécor 54000 NANCY

Tél : 03 83 51 83 33 / Courriel : [pgouilly@wanadoo.fr](mailto:pgouilly@wanadoo.fr) | [www.snifmk.com](http://www.snifmk.com)

ISSN : 2268-2635

Directeur de publication :

Pascal GOUILLY, SNIFMK

Editeur et régie publicitaire :

Réseau Pro Santé

14, Rue Commines - 75003 Paris

M. TABTAB Kamel, Directeur

01 53 09 90 05 | [contact@reseauprosante.fr](mailto:contact@reseauprosante.fr) | [www.reseauprosante.fr](http://www.reseauprosante.fr)

Maquette et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



## ÉDITO



Nous tournons la page 2023 pour ouvrir le numéro de l'année 2024 pour laquelle le SNIFMK vous présente ses meilleurs vœux. Quand on m'a demandé d'écrire cet édito, une revue des différents Institutien a permis une rétrospective de l'évolution des études et par voie de conséquence de notre profession depuis 2011 ! Ainsi je vous propose quelques souvenirs vus par les technologies de l'avenir :

### Les montagnes russes de la réforme des études (2008-2015)

Les études de kinésithérapie ont connu d'importantes évolutions ces dernières années, notamment avec la mise en place de réformes visant à moderniser les cursus et à intégrer de nouvelles approches pédagogiques. On l'a presque oublié, les études de kinésithérapie ont bien failli ne pas passer à 5 ans.

### L'introduction du portfolio, le grade master (2015-2021)

L'introduction du portfolio dans les études de kinésithérapie permet aux étudiants de documenter et de refléter leur apprentissage, d'articuler leurs expériences cliniques et d'évaluer leur progression. Parallèlement, le concept de Grade Master encourage une démarche réflexive en fin de cursus, soulignant l'importance de la maîtrise des compétences professionnelles.

### L'universitarisation et les premières conventions avec les universités (2019)

L'universitarisation de la kinésithérapie renforce l'ancrage académique de la profession, favorisant la recherche, l'enseignement et la pratique basée sur des données probantes.

### La lecture critique d'article

La lecture critique d'article devient une compétence cruciale pour les étudiants en kinésithérapie. Elle leur permet d'évaluer de manière rigoureuse la qualité des publications scientifiques, renforçant ainsi leur capacité à intégrer des données probantes dans leur pratique.

### L'introduction de l'Evidence Base Practice (EBP)

L'Evidence-Based Practice (EBP) devient ainsi un pilier essentiel, incitant les futurs kinésithérapeutes à intégrer les dernières avancées scientifiques dans leurs interventions.

### La loi JARDÉ (2012)

La loi Jardé encadre la recherche impliquant la personne humaine, instaurant des normes éthiques et réglementaires.

### Le Service Sanitaire (2018)

Le service sanitaire, instauré pour sensibiliser les étudiants à la prévention et à la promotion de la santé, contribue à élargir la vision des futurs kinésithérapeutes au-delà du cadre clinique traditionnel.

**Nous pourrions aussi évoquer de nombreux autres sujets de ces 13 dernières années, le plagiat, les serious game, les acteurs relais, l'accès direct, l'avenant 7 et bien sûr l'Intelligence Artificielle (IA). Ce dernier sujet sera au cœur de nos préoccupations 2024 lors des journées d'échanges du mois de juillet.**

**Comment enseigner avec cet outil ? Sachez que vous venez de lire ce que « l'IA » peut écrire sur les faits marquants de notre profession depuis 2008 !! Quelques corrections ont été nécessaires, le grade master étant selon elle un « garde master » ou le portfolio un « portefeuille », terme à soumettre par ailleurs aux étudiants pour optimiser l'utilisation de ce dernier. Avouons que le résultat est convaincant et que l'anti plagia va devoir se développer.**

**Heureusement, dans ce numéro vous retrouverez des articles authentiques comme la présentation des IFMK de DIJON, les news du SNIFMK, des actualités sur les VSS, les patients experts dans la pédagogie et quelques autres sujets qui, nous l'espérons, vous donneront envie de tourner les pages. Bonne lecture à vous.**

Michèle GODIGNON

[m.godignon@iflrs-lamusse.net](mailto:m.godignon@iflrs-lamusse.net)

[Info] À retrouver dans l'espace adhérent sécurisé du site [snifmk.com](http://snifmk.com)

## Présentation de l'IFMK de Dijon



Fort de ses 60 ans d'expérience au service de la professionnalisation des masseurs-kinésithérapeutes en formation initiale, l'IFMK de Dijon (IFMKD) est une structure permettant d'acquérir les qualités nécessaires à l'exercice de la masso-kinésithérapie : bienveillance, empathie, rigueur et expertise. Établissement sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, il est géré par l'Association Dijonnaise pour l'Enseignement de la Masso-Kinésithérapie (ADEMK). L'IFMK de Dijon est conventionné avec l'Université de Bourgogne, garantissant l'obtention du grade Master associé à l'obtention du Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute.

### Un peu d'histoire...

C'est en 1963 que le Pr Georges-Claude LECLERC, chirurgien en traumatologie et orthopédie au Centre Hospitalier Dijon (CHD), ouvre, avec l'accord de la direction du CHD, l'école de masso-kinésithérapie de Dijon (EMKD). L'école occupe alors les locaux de l'ancienne école de médecine (situé à l'hôpital général de Dijon) qui, elle, s'installe sur le campus de Dijon Mansart nouvellement construit.

De 1963 à 1965, l'EMKD forme en seulement 1 année des infirmiers diplômés d'État recrutés sur concours. En 1965, l'ADEMK est créée : organisme gestionnaire de l'EMKD, il s'agit d'une association loi 1901 à but non lucratif qui assure toujours la bonne gestion de l'IFMKD aujourd'hui. Un premier changement de locaux aura lieu en 1976 : les locaux de l'EMKD sont transférés de l'hôpital général à l'hôpital d'enfants sur le site du Bocage à Dijon à proximité immédiate du service de rééducation fonctionnelle, nouvellement créé au CHUD et dirigé par le Pr Jean-Pierre DIDIER.

En 1989, l'EMKD fait partie des deux écoles pionnières avec celle de Vichy en instaurant une année préparatoire en faculté de médecine afin de recruter les élèves de 1<sup>ère</sup> année à l'EMKD.

Un nouveau déménagement a lieu en 1992 : le CHUD souhaitant récupérer les locaux prêtés à l'EMKD pour y installer un scanner. L'ADEMK décide alors de construire des locaux sur un terrain qui a été mis à disposition par le CHUD sous forme d'un bail emphytéotique (se terminant en 2031). L'installation de l'IFMKD dans ses nouveaux locaux situés au 6B rue de Cromois a lieu en mars 1993, adresse actuelle de l'IFMKD. De 2002 à 2011, le numerus clausus évolue de manière importante : le quota d'étudiants admis en 1<sup>ère</sup> année d'études à l'IFMK de Dijon passe progressivement de 32 à 80 pour adapter le nombre de professionnels formés aux besoins de la population bourguignonne. Ce chiffre de 80 est d'ailleurs toujours celui d'actualité à l'IFMKD.

Sept présidents différents de l'ADEMK se sont succédés depuis 1965, l'actuel étant Monsieur Le Professeur Pierre TROUILLOUD, chirurgien orthopédiste du CHUD. Au niveau de la Direction de l'IFMKD, ce sont six personnes qui se sont succédées dont Monsieur Le Professeur Jean-Pierre DIDIER (1976-2005) et Monsieur Jean-Michel LARDRY (2005-2018).

### Actuellement...

À la rentrée 2023, l'IFMKD a accueilli 336 étudiants sur l'ensemble de ses 4 promotions. Nos locaux représentent une surface totale de 1 200 m<sup>2</sup> répartis sur 3 niveaux. Sont présents un amphithéâtre, deux salles de cours et des

bureaux au rez-de-chaussée, cinq salles de TD, un centre de documentation, une salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage, une salle de TD, le foyer des étudiants et des bureaux au rez-de-jardin. Quelques photos sont disponibles ci-dessous.



Bénéficiant d'une proximité immédiate avec le CHUD, d'installations de qualité et d'une équipe de salariés permanents investis dans et pour la formation, les étudiants de l'IFMKD évoluent dans un climat professionnalisant visant le partage de valeurs communes centrées sur la masso-kinésithérapie et le patient.

L'équipe de permanents de l'IFMKD est composée de 10 salariés. Au côté de son Directeur et de son Directeur Adjoint, membres de l'équipe pédagogique, évoluent quatre formateurs masseurs-kinésithérapeutes (deux à temps plein, deux à temps partiels), une secrétaire d'accueil et des stages, une secrétaire de direction, une documentaliste et un responsable administratif et financier, ce dernier dépendant directement de notre organisme gestionnaire ADEMK.

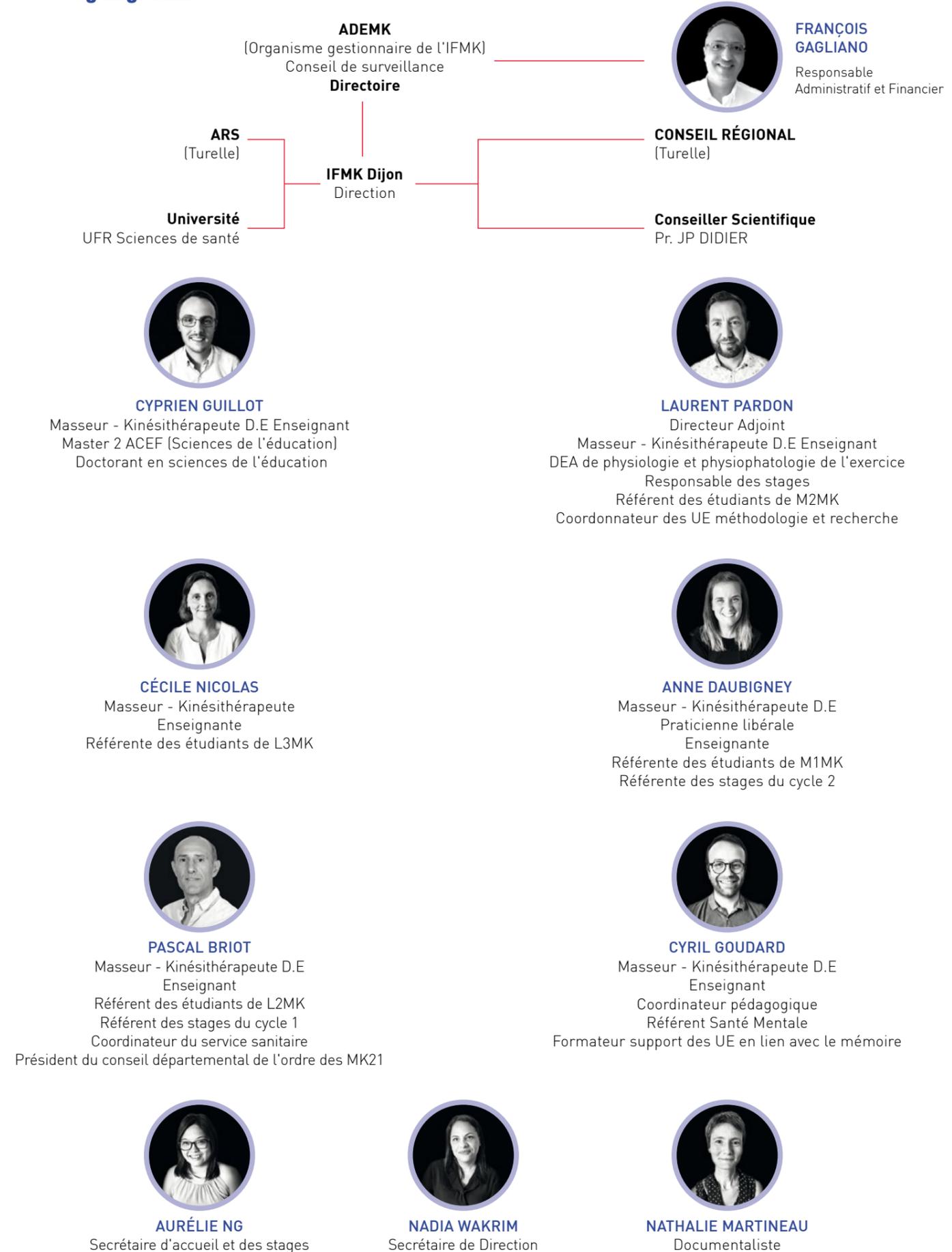
Chaque promotion d'étudiants possède un référent de promotion membre de l'équipe pédagogique. Les étudiants peuvent également faire appel à un membre de l'équipe dont une partie de ses missions est dévolue à leur santé mentale.

Chaque année, l'IFMKD collaborent également avec plus de 200 enseignants vacataires : enseignants universitaires de l'Université de Bourgogne, masseurs-kinésithérapeutes salariés et libéraux principalement de la région, médecins

spécialistes, experts-comptables, patients-experts... qui s'inscrivent pleinement dans le projet pédagogique de notre IFMK. Il en va de même avec nos nombreux terrains de stages partenaires agréés permettant aux étudiants de bénéficier de leurs compétences et expertise : cabinets libéraux locaux, CHU de Dijon, centres de rééducation locaux-régionaux, centres hospitaliers régionaux sont autant d'atouts pour la formation des étudiants de l'IFMKD.

Nourrie des projets pédagogiques antérieurs et enrichie d'une nouvelle dynamique depuis le changement de direction en 2022, la pédagogie mise en œuvre à l'IFMKD se veut basée sur les fondamentaux professionnels en lien avec les retours des praticiens de terrain, l'accentuation de la simulation en santé et l'ouverture vers la recherche, tout cela étant toujours mis en lien avec la réalité clinique du patient. Parmi les projets mis en avant à l'IFMKD, prenons l'exemple du lien entre l'art, l'anatomie et la morphologie fait avec nos étudiants en première année qui, après une visite au Musée des Beaux-Arts de Dijon, se voient analyser la représentation du corps humain dans l'art avec la réalité, ou encore le développement de l'apprentissage de l'anatomie par des casques de réalités virtuelles mis à disposition des étudiants.

## Organigramme



## L'avenir...

S'il est difficile de pouvoir donner en quelques mots l'ensemble des projets qui fourmillent à l'IFMKD, évoquons peut-être les trois les plus significatifs :

- ☒ Poursuivre le développement de liens encore plus importants avec l'Université de Bourgogne via l'UFR Santé et son projet de développement d'un département des Sciences de la Rééducation et de la Réadaptation dans lequel l'IFMKD aura tout son rôle à jouer tout en préservant les intérêts de ses étudiants, ses salariés et des professionnels.
- ☒ Collaborer étroitement avec l'Université et le CHUD dans le domaine de la Recherche, notamment via le projet Réadp'Tic et la Plateforme Investigation Recherche.

- ☒ Démarrer en 2025 la construction d'un bâtiment annexe à celui existant afin de proposer à nos étudiants un espace d'enseignement supplémentaire pour la formation initiale et continue.

En parallèle à ces trois projets, nous souhaiterions aussi réussir à fédérer les diplômés de notre IFMK (environ 3000 professionnels diplômés depuis sa création) en réactivant l'association des anciens élèves et étudiants dont la renaissance serait gage d'une dynamique importante autour des différentes activités proposées par notre institut.

**Cyprien GUILLOT**  
cyprien.guillot@ifmk-dijon.fr

## Avoir une activité d'aide-soignant ou obtenir le DE d'AS

*Nous réalisons un focus sur l'Arrêté du 3 février 2022 modifié par l'arrêté du 5 juillet 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant..., et à l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant par les étudiants en santé non médicaux...*

Comme l'attestent le visa de l'arrêté du 30 décembre 2020 modifié et l'abrogation de l'article 23 de l'arrêté du 30 décembre 2020, ce texte est paru après l'épidémie de covid 19, quand il était question de réquisitionner l'ensemble des étudiants en santé.

Cet arrêté du 3 février 2022 ne concernait dans sa version initiale que les étudiants en médecine, odontologie, maïeutique, les étudiants infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes.

Ce texte a été modifié le 5 juillet 2022, en élargissant l'accès à ce dispositif aux étudiants d'autres professionnels paramédicaux, en prenant en compte les étudiants des IFMK en phase d'expérimentation et en modifiant les conditions d'accès à ce dispositif.

### Ce texte présente 2 volets distincts (cf. infra) :

- Article 1 : L'exercice à titre temporaire de l'activité d'aide-soignant ;
- Article 2 et 2 bis : L'obtention du diplôme d'aide-soignant pour les personnes :
  - Qui n'ont pas validé leur diplôme d'État ;
  - Qui ont interrompu leur formation ou ayant arrêté leurs études depuis plus de 3 ans ;
  - Qui n'ont pas exercé leur profession depuis plus de 3 ans.

La principale modification apportée le 5 juillet, permet dorénavant aux étudiants en IFMK ayant validé 52 ECTS de première année dont les ECTS des UE 1, UE2 et UE3, les 6 ECTS liés aux stages de pouvoir accéder à ce dispositif, à condition d'être titulaire de l'AFGSU. Cette attestation correspond au 4<sup>e</sup> objectif de l'UE7 du référentiel de formation et elle est souvent obtenue en 2<sup>ème</sup> année pour être valide au moment du diplôme d'État. Pour rappel dans la version initiale les 18 ECTS de cycle 1 limitaient l'accès à ce dispositif aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année.

Ci-dessous on trouvera le rappel du texte et ses annexes concernant les masseurs-kinésithérapeutes.

- Article 1 - Modifié par Arrêté du 5 juillet 2022 - art. 1

En dehors de leur parcours de formation, peuvent être employés à titre temporaire par les établissements de santé et médico-sociaux :

1° Pour réaliser des activités d'aide-soignant en étant affectés au sein d'une équipe soignante comportant au moins un infirmier diplômé d'État durant les périodes pendant lesquelles ils réalisent ces activités :

- Les étudiants inscrits en formation ..., de masseur-kinésithérapeute, ..., dans les conditions définies par l'annexe 1 du présent arrêté ;

Un contrat de vacation ou à durée déterminée est signé au plus tard le deuxième jour de travail par l'étudiant et le directeur de l'établissement employeur, dans le respect des conditions fixées par **le code du travail**, le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ou le **décret n° 91-155 du 6 février 1991 susvisé**. Il précise la période pour laquelle l'étudiant est recruté, la durée hebdomadaire de travail ainsi que la rémunération qui est alignée sur la rémunération réglementaire correspondant à un agent titulaire du premier échelon du premier grade du corps concerné ou sur le salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé.

- Article 2 - Modifié par Arrêté du 5 juillet 2022 - art. 1  
I. - Le diplôme d'État d'aide-soignant est délivré, par le préfet de la région dans laquelle la formation a été accomplie, à leur demande, aux personnes qui n'ont pas validé leur diplôme d'État et ne sont plus inscrits en formation ou qui ont interrompu leur formation ..., de masseur-kinésithérapeute, ..., dans les conditions définies par l'annexe 2 du présent arrêté.

II. - Par dérogation au I, ne peuvent bénéficier de ces dispositions :  
1° Les étudiants ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire d'exclusion de la formation, prononcée par la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ou le conseil de discipline ;

2° Sauf avis contraire de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ou du conseil technique, les étudiants ayant fait l'objet d'une exclusion définitive de l'institut pour acte incompatible avec la sécurité des personnes prises en charge après décision de cette même section ou du conseil pédagogique ou technique.

III. - Les étudiants souhaitant obtenir le diplôme d'État d'aide-soignant après une interruption de formation supérieure à trois ans doivent suivre une formation d'actualisation des connaissances dans un institut de formation d'aide-soignant. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves de l'institut de formation d'aide-soignant détermine les blocs de compétences à valider par le candidat lors de cette formation. Cette formation se déroule l'année suivant la décision prise par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.

Le diplôme d'État d'aide-soignant, sur demande de la personne, est délivré par le préfet de la région dans laquelle la formation d'actualisation des connaissances a été accomplie.

- Article 2 bis - Création Arrêté du 5 juillet 2022 - art. 1  
Les personnes titulaires d'un diplôme d'État ..., de masseur-kinésithérapeute, ... et n'ayant pas exercé depuis plus de trois ans, peuvent, à leur demande, obtenir la délivrance du diplôme d'État d'aide-soignant dans les conditions suivantes :  
→ Être titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;  
→ Avoir suivi et validé une formation d'actualisation des connaissances dans un institut de formation d'aide-soignant. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves de l'institut de formation détermine les blocs de compétences à valider par le candidat lors de cette formation au regard de l'antériorité du diplôme obtenu, des certifications, titres et diplômes obtenus et de son parcours professionnel. Cette formation se déroule l'année suivant la décision prise par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.

Le diplôme d'État d'aide-soignant est délivré par le préfet de la région dans laquelle la formation d'actualisation des connaissances a été accomplie.

**Annexe I - Création Arrêté du 5 juillet 2022 - art.**

Conditions minimales de formation requises pour être employé à titre temporaire au titre du 1° (activités d'aide-soignant) de l'article 1<sup>er</sup>

Formation (s) concernée (s)	Catégorie d'étudiant mentionnés au cinquième alinéa du 1° de l'article 1 <sup>er</sup>	Conditions minimales de formation requises pour être employé à titre temporaire au titre du 1° (activités d'aide-soignant) de l'article 1 <sup>er</sup>
Masseur kinésithérapeute	Étudiant en formation de masseur-kinésithérapeute	<p>Être inscrit dans un institut de formation ;</p> <p>Être admis en deuxième année d'institut de formation de masseur-kinésithérapeute en ayant obtenu 52 crédits européens dont les 6 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés à l'unité d'enseignement 1 "Santé publique" et à l'unité d'enseignement 2 "Sciences humaines et sciences sociales", ainsi que les crédits liés au troisième objectif de l'unité d'enseignement 3 "Sciences biomédicales" et au quatrième objectif de l'unité d'enseignement 7 "Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activités".</p> <p>ou</p> <p>Être inscrit dans un établissement de formation participant à une expérimentation sur le fondement des dispositions de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 susvisée ;</p> <p>Avoir acquis 52 crédits européens dont les 6 crédits liés aux stages et les crédits correspondant aux contenus des unités d'enseignement cités au paragraphe précédent.</p>

**Annexe II - Création Arrêté du 5 juillet 2022 - art.**

Conditions minimales de formation requises pour l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant au titre de l'article 2.

Formation (s) concernée (s)	Catégorie de personnes mentionnées à l'article 2	Conditions minimales de formation requises pour l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant au titre de l'article 2
Masseur kinésithérapeute	Personne non diplômée ayant suivi une formation de masseur-kinésithérapeute dans un institut de formation	<p>Être titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;</p> <p>Avoir effectué et validé, sous la responsabilité d'un directeur d'un institut de formation d'aide-soignant, un stage de 4 semaines permettant d'explorer les missions d'un aide-soignant ;</p> <p>Avoir été admis en deuxième année en ayant obtenu 52 crédits européens dont les 6 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-UE 1 "Santé publique" ;</li> <li>-UE 2 "Sciences humaines et sciences sociales" ;</li> <li>-UE 3 "Sciences biomédicales" s'agissant du troisième objectif.</li> </ul>
	Personne non diplômée ayant suivi une formation de masseur-kinésithérapeute dans un établissement participant à une expérimentation sur le fondement des dispositions de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013	<p>Être titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité ;</p> <p>Avoir effectué et validé, sous la responsabilité d'un directeur d'un institut de formation d'aide-soignant, un stage de 4 semaines permettant d'explorer les missions d'un aide-soignant ;</p> <p>Avoir acquis 52 crédits européens dont les 6 crédits liés aux stages et les crédits correspondant aux contenus des unités d'enseignement cités au paragraphe précédent.</p>

**Elisabeth CROUZOLS**  
e.crouzols@gmail.com

**Repenser le dispositif pédagogique de l'UE24 (Santé publique) du 2<sup>ème</sup> cycle**

*Suite au décret de septembre 2015 portant réforme des études, la santé publique s'est vue accorder une place transversale sur l'ensemble des 4 ans d'études en IFMK. L'UE1, au premier cycle, éclaire les aspects collectifs et sociétaux, elle devient l'UE24 au deuxième cycle. Elle permet, à ce stade, d'aborder l'intervention du masseur kinésithérapeute (MK) au travers d'une démarche éducative collective ou individuelle. Cette place de la santé publique était d'autant plus nécessaire à développer au sein des études qu'elle est devenue ces dernières années une des priorités affichées du Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes.*

*Ajoutons que le législateur a imposé en juin 2018 le Service Sanitaire, destiné à mettre en œuvre une démarche de promotion ou d'éducation à la santé à réaliser par chacun des futurs MK formés en France.*

*Il a donc fallu créer un dispositif permettant de proposer différentes formes de travaux aux étudiants. Au premier cycle, les travaux sont menés en groupes, dans l'esprit de la réforme des études, au sujet de thématiques de santé publique sociétale comme par exemple la vaccination ou la nutrition. Au deuxième cycle, les travaux de groupe ont été réalisés autour de thématiques concernant des plus petits groupes de population : l'activité physique chez la femme en post cancer du sein ou les troubles musculosquelettiques des coiffeurs par exemple.*



C'est pourquoi, afin d'insuffler toujours plus la réalité d'un patient singulier et unique auprès des étudiants, nous avons souhaité proposer aux étudiants de l'ILFMK de Nancy un dispositif de formation innovant, déployé sur les 3 premiers semestres du 2<sup>ème</sup> cycle.

Comme la majorité des futurs professionnels exercera en milieu libéral, il apparaissait essentiel de leur proposer un travail permettant de valider l'UE24 mais aussi et surtout de les amener à inclure une démarche de santé publique auprès de tout patient d'un cabinet, quels que soient son âge, son contexte pathologique et même quelle que soit la durée potentielle de la prise en soin masso-kinésithérapique.

C'est ce qui nous a poussé à faire appel à des confrères MK libéraux afin de leur soumettre l'idée de mettre en lien une personne issue de leur patientèle avec un petit groupe d'étudiants et ce, durant les semestres 3 à 5 du deuxième cycle. Il a été demandé aux MK de choisir plutôt un patient en lien avec les familles d'UE

abordées aux semestres 5 et 6 : pathologies respiratoires, musculosquelettiques ou neurologiques. Le patient retenu sait qu'il sera amené à travailler avec les mêmes étudiants au cours de 3 séquences distinctes et différentes au cours de chacun des 3 semestres du dispositif.

Voici tout d'abord les aspects généraux et génériques du dispositif. Ce dernier a été construit afin que les étudiants travaillent par groupes de 7 à 10 au maximum soit un total de 10 patients sollicités pour les 3 premiers semestres du 2<sup>ème</sup> cycle d'études. Les professionnels communiquent aux étudiants les informations essentielles du patient attribué au groupe : genre, âge, contexte pathologique nécessitant la prise en soin MK ainsi que les éventuelles autres pathologies intercurrentes. Ensuite, c'est à chacun des groupes d'étudiants de se placer dans un contexte de début de prise en soin dans une démarche de type EBP.

Un document support sert de conducteur pour le fond à chacune des séquences. La forme de la présentation est laissée libre à chaque groupe. À chacune de ces 3 étapes, les échanges sont possibles spontanément avec le professionnel mais pas avec le patient. La demande fréquente des étudiants d'utiliser les réseaux sociaux pour les échanges avec le patient a toujours été récusée par choix.

Des objectifs de travail sont précisés et définis ainsi que les modalités de leur restitution et les dates de rendu. Pour chacune des séquences, un document écrit de traçabilité de la répartition du travail prévu ainsi que du travail réellement effectué par chaque étudiant de chaque groupe est à produire.

Les séquences prévues avec le patient ne doivent être réalisées qu'en visioconférence et en présence du MK libéral ou d'un

formateur de l'IFMK. À aucun moment, les étudiants ne sont au contact direct en présentiel avec le patient et laissés seuls avec lui en distanciel.

Voici ensuite les 3 différentes étapes chronologiques du dispositif. Pour le semestre 5, une bibliographie précise est à réaliser par écrit suivant les normes de Vancouver, la trame du premier entretien avec le patient est à préparer et à restituer à l'écrit, l'accord du patient est à tracer par écrit. Le premier entretien avec le patient est destiné à établir un BDK mais aussi également destiné au diagnostic de santé publique. Cet entretien est réalisé en visioconférence : tous les étudiants sont présents ainsi que le professionnel qui suit le patient. La synthèse de cet entretien doit être rédigée et proposer les objectifs potentiels de prévention.

Le semestre 6 est consacré à la conception de la démarche de prévention adaptée à ce patient : choix des objectifs opérationnels, choix des supports de la démarche et rédaction du projet. Cette démarche est évaluée et corrigée à la fin de ce semestre.

Au semestre 7, début de la dernière année avant la diplomation des étudiants, le dernier travail qui leur est demandé voit aborder des notions liées à l'UI29 : évaluation et amélioration des pratiques professionnelles. Ainsi, le patient va potentiellement être requestionné afin de refaire le point global de sa situation après 1 an : le diagnostic posé est-il toujours pertinent ? La réponse apportée au travers de la démarche conçue est-elle toujours adaptée ? Faut-il adapter la démarche en fonction de l'évaluation faite au semestre 6 ? Est-il nécessaire de modifier le support destiné à être transmis au patient ?

Une fois retravaillée, les étudiants vont mettre en œuvre leur démarche auprès du patient, toujours en visioconférence, toujours en présence du professionnel.

À la fin de ce dernier entretien, les étudiants doivent remettre au patient un support conçu par leur soin : vidéos, livret d'exercices, flyer voire affiche.

La troisième année de ce dispositif vient d'être débutée avec le même enthousiasme pour chacun des participants.

Le formateur que je suis voit les objectifs définis largement dépassés : intérêt de tous les participants, patients toujours présents après 1 an, étudiants mettant en œuvre des compétences de professionnels telles que le travail collaboratif, le respect d'un timing, les traçabilités, l'esprit de synthèse, l'apprentissage de la conception d'un support (choix du format, graphisme, pertinence du vocabulaire, apports bibliographiques) ...

Un autre formateur de l'ILFMK de Nancy, K. MULLER, rapporte son expérience : « J'ai pu accompagner un groupe de huit étudiants sur les deux années du 2<sup>e</sup> cycle (K3 et K4). La patiente participant à ce projet présentait une BPCO sévère. En K3, les étudiants ont finalisé le recueil des besoins de la patiente en santé publique, suite à un entretien en visioconférence avec la patiente. En K4, ils ont créé un livret interactif personnalisé répondant aux besoins de la patiente. Ce livret abordait une explication sur la BPCO, une sensibilisation à l'activité physique, des conseils hygiéno-diététiques,

*des liens vers des associations de patients, un carnet de bord hebdomadaire à compléter par la patiente. Ce livret a pu être lu et rempli par la patiente, directement sur sa tablette, en visioconférence, avec un retour très positif de sa part. Les étudiants ont réussi à finaliser ce projet ».*

Quelques patients ayant participé à la démarche ont le sentiment que leur vécu et leur expérience ont pu être utiles à la formation de futurs professionnels de santé et donc à leurs futurs patients. Pour certains patients, la participation à cette expérience a « donné du sens à la maladie ».

Les professionnels extérieurs à l'ILFMK expriment aussi un retour positif. A. DOMINGUEZ, MK libérale partenaire depuis le début du dispositif livre l'analyse de son expérience : "Cette démarche m'a apporté tant sur le plan personnel que professionnel. Malgré le temps passé avec nos patients, nous abordons peu certains aspects du vécu du patient avec leur pathologie : diagnostic difficile, démarche administrative interminable, coût des soins..."

*Cette expérience est une continuelle remise en question de ma pratique et de mon approche des patients ainsi que de la façon dont j'aborde la kinésithérapie avec les étudiants".*

Enfin, dans la droite ligne du service sanitaire, les étudiants apprécient de travailler autour, avec et pour un patient réel. Ils ont également précisé combien ils se rendaient compte de l'évolution du patient au cours de ces 3 semestres : c'est finalement le seul et l'unique patient qu'ils auront été amenés à questionner et à suivre sur la totalité de leur cursus de futurs professionnels, et ce, même de manière épisodique, sur une aussi longue période.

Malgré des contraintes organisationnelles fortes, ce dispositif est un réel succès bâti sur l'étroite collaboration entre confrères extérieurs à l'ILFMK, formateurs de l'ILFMK, patients et étudiants.

**Emmanuelle PACI**

IFMK Nancy - Mail : paci@kine-nancy.eu

## Retour sur le premier Consortium de la recherche en kinésithérapie (COREK)

Les 23 et 24 novembre 2023, l'équipe de l'université de Grenoble sous la houlette de Nicolas PINSAULT, directeur de l'IFMK de Grenoble, de Léo DRUART, enseignant et auteur d'une thèse sur l'effet placebo<sup>1</sup> et d'Amélie KECHICHIAN, enseignante et auteure d'une thèse sur l'accès direct et la délégation de tâches médicales en kinésithérapie<sup>2</sup>, accueillait le premier COREK, acronyme de Consortium de la REcherche en Kinésithérapie<sup>3</sup>.

Léo présentait cette rencontre en répondant à Sophie CONRAD dans kiné actualité [2] « Dans un contexte d'universitarisation des professions de santé et de développement de la discipline des sciences de la rééducation comme entité scientifique, un certain nombre de confrères s'investissent dans des projets de recherche mais ces stratégies sont souvent individuelles et dépendantes de dynamiques locales. Certains se sentent isolés alors qu'ils rencontrent les mêmes difficultés ou les mêmes contraintes que d'autres. Avec ce consortium, notre objectif était avant tout de mettre en relation les acteurs de la recherche en kinésithérapie, d'échanger sur les dynamiques locales à l'œuvre sur le plan national, là aussi pour tisser des liens, et de proposer des pistes d'actions pour accélérer le développement de la recherche en kinésithérapie »<sup>4</sup>.

Le but du COREK est de consacrer un temps dédié aux échanges sur la manière dont la recherche en kinésithérapie est réalisée et sur les acteurs de cette recherche.

Plus de 70 participants étaient présents et représentaient une bonne partie des acteurs français. Les profils des participants étaient variés : il y avait des kinésithérapeutes titulaires d'une HDR (habilitation à diriger des recherches) des confrères ayant achevé une thèse, des doctorants, des enseignants et des directeurs d'IFMK (figure 1 et 2).



Figure 1

1- <https://www.theses.fr/2023GRALS030>

2- <https://www.theses.fr/2023GRALS038>

3- Le comité d'organisation était composé de Léo Druart, Nicolas Pinsault, Amélie Kechichian, Thomas Lathière, Thomas Rulleau, Matthieu Guémann, Alexandre Rambaud et Daniel Michon

4- L'article de kiné actualité peut être consulté sur : <https://www.kineactu.com/article/13581-consortium-de-recherche-en-kinesitherapie-br-une-premiere-edition-reussie>

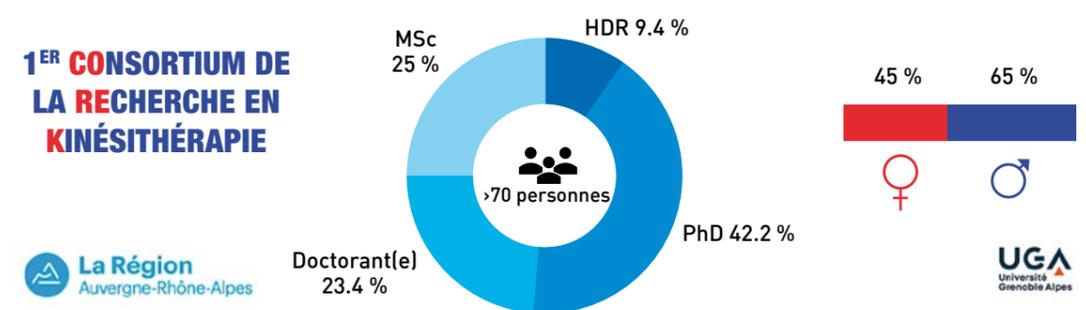


Figure 2

Une plénière d'introduction a permis au Professeur Peggy GATTIGNOL de présenter la CNU 91 dont elle assure la présidence et au Professeur François COURAUD, conseiller santé auprès du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de présenter les premières tendances des conclusions de la mission AMMIRATI. Ces 2 présentations sont accessibles en ligne à l'adresse URL : <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=JgOFLyVU-hE><sup>5</sup>.

La suite du consortium s'est structurée autour de deux ateliers (figure 3) entrecoupés d'une soirée conviviale. Ces ateliers ont permis aux participants de donner des éléments de réponse aux deux questions : "Quels statuts pour les kinésithérapeutes en recherche ?" et "Identité et structuration de la recherche disciplinaire".



Figure 3

5- La conférence du Professeur GATTIGNOL commence à la 18ème minute et celle du Professeur COURAUD à la 44ème minute.

À la première question, les participants ont retenu une même réponse : le statut à privilégier devrait permettre d'être à la fois chercheur, clinicien et enseignant, tout en soulevant les limites de cette triple casquette. La seconde question a quant à elle fait émerger de multiples pistes de réflexion (figure 4). Plusieurs propositions ont émergé parmi lesquelles la création d'une association nationale, ou simplement le regroupement des personnes qui travaillent sur le même sujet, afin de fédérer les énergies. Le cadre législatif dans lequel les kinésithérapeutes peuvent faire de la recherche pourrait être amélioré, ainsi que les modes de financement. Autre point a été soulevé : la création des réseaux pour « faciliter le lien entre les cliniciens et les chercheurs, afin par exemple de trouver des cabinets volontaires pour participer à un projet » (tableau 1).

Au terme de l'évènement, les participants ont pu se prononcer sur les axes à prioriser pour la structuration de la profession. Et s'il y avait bien une proposition qui a fait consensus, c'est celle d'organiser une seconde édition du CoReK !

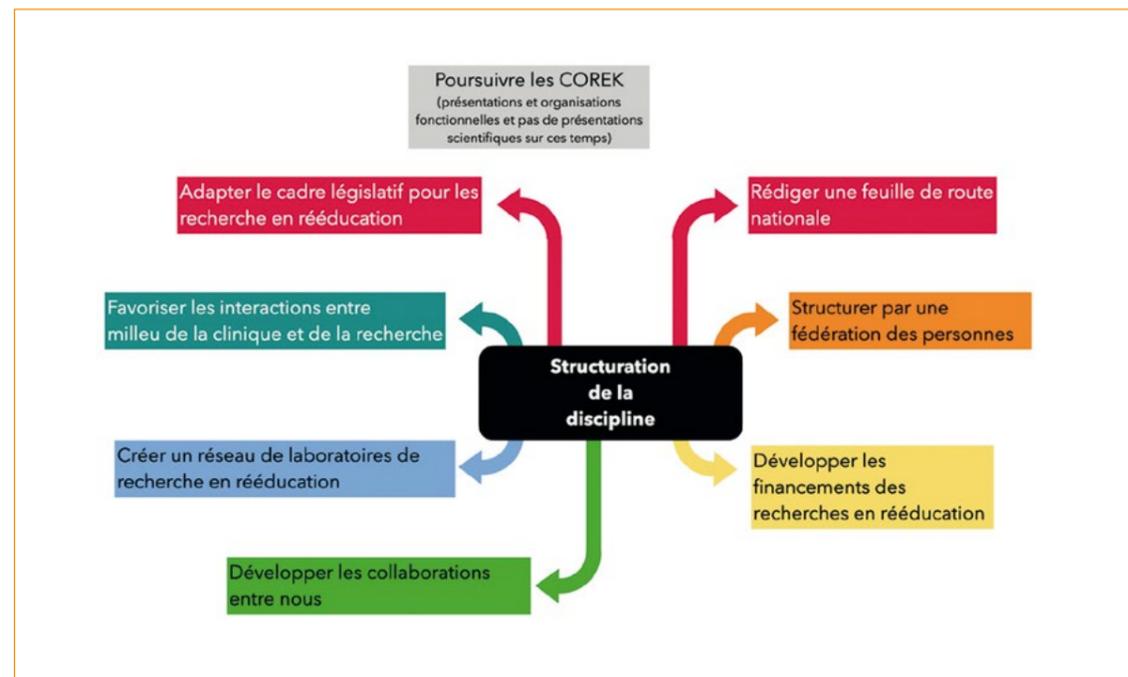


Figure 4

	Défavorable	Priorité Faible	Priorité Moyenne	Priorité Forte
Adapter le cadre législatif pour les recherches en rééducation	0	1	10	9
Favoriser les interactions entre milieu de la clinique et de la recherche	0	3	6	11
Créer un réseau de laboratoires de recherche en rééducation	0	3	2	15
Structurer par une fédération des personnes	1	3	10	6
Développer les collaborations entre nous	0	2	6	12
Développer les financements des recherches en rééducation	0	2	5	12
Rédiger une feuille de route nationale	0	2	7	11
Poursuivre les CoReK (présentations des collaborations et organisations fonctionnelles et PAS de présentations scientifiques sur ces temps)	0	0	5	15

Tableau 1

Ainsi, les participants se sont donnés rendez-vous pour une nouvelle édition. Les dates et lieux restent à déterminer bien que plusieurs IFMK et structures se soient portées volontaires. Le SNIFMK s'est proposé comme partenaire financier de l'évènement.

**P. GOUILLY**  
Remerciements à Leo DRUART,  
Amélie KECHICHIAN et à Sophie CONRAD

## L'ICOGI : Instance compétente pour les orientations générales de l'institut



Dans le cadre d'un partenariat avec l'ANDEP (Association Nationale des Directeurs de Formation ou d'École paramédicale <https://www.andep.fr>), nous publions le travail conduit par l'ANDEP sur la base des textes officiels au 9 mars 2023. Nous remercions la présidente Florence Girard.

La gouvernance des instituts de formation s'appuie sur l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI). Cette instance se généralise au sein de l'ensemble des formations initiales paramédicales y compris celles ne **relevant pas d'une université**.

Présidée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (DGARS), elle a pour objet de présenter les orientations stratégiques et pédagogiques qui positionnent l'institut dans son environnement, local, régional et national voire international.

Cette instance est un espace de démocratie, qui donne l'opportunité de débattre des choix et des orientations de l'institut, au regard de sa philosophie, de ses valeurs et de son ancrage territorial, des besoins de santé et des besoins en compétences du territoire avec tous ses acteurs. Cette instance peut être commune aux différentes filières d'un même institut de formation.

L'instance se réunit au moins une fois par an et à la demande d'au moins des deux tiers des membres.

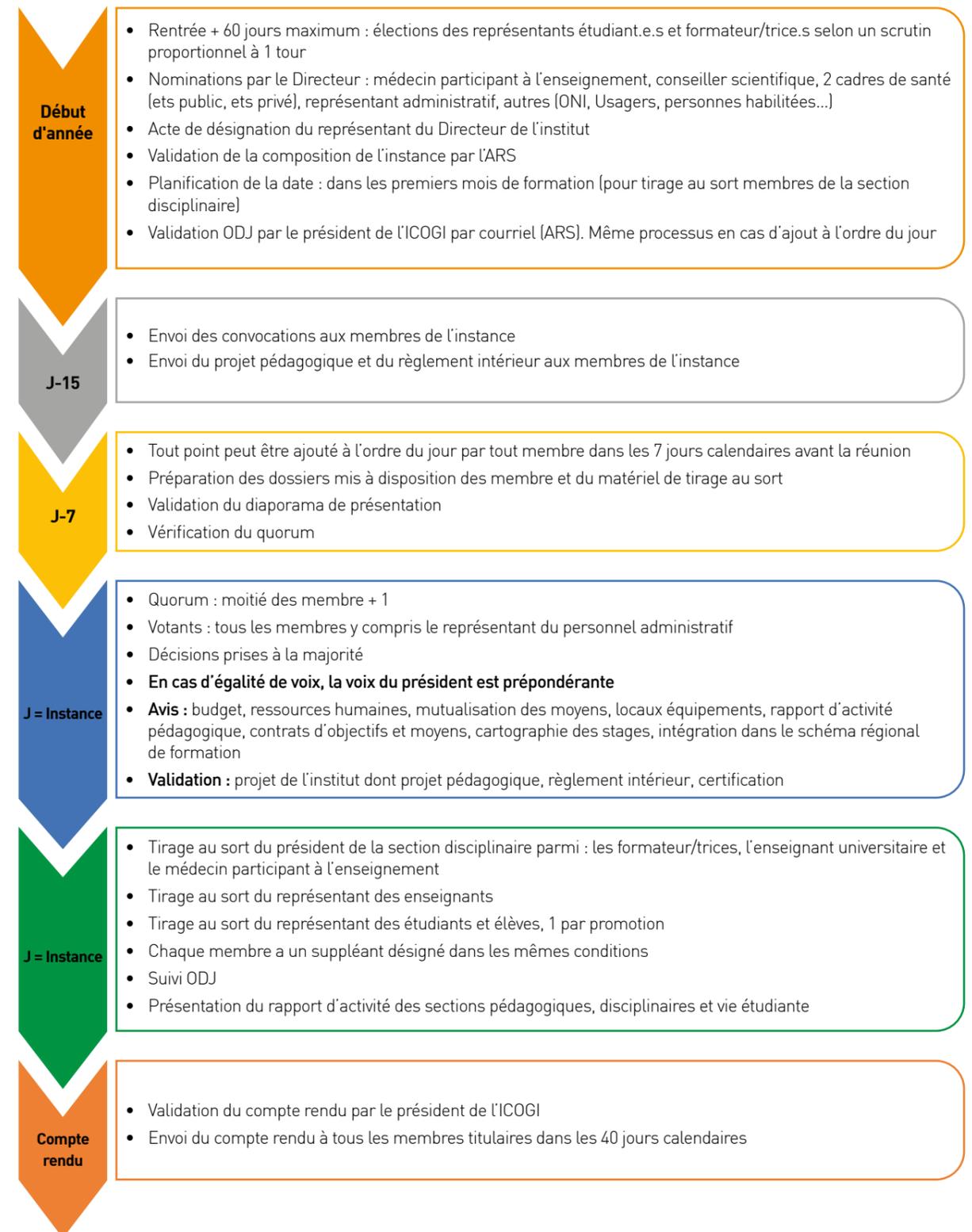
L'ICOGI émet un avis sur :

- ⇒ Le budget de l'institut dont les propositions d'investissement ;
- ⇒ Les ressources humaines : effectif et qualification des différentes catégories de personnels ;
- ⇒ La mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
- ⇒ L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;
- ⇒ Le rapport annuel d'activité pédagogique dont le contenu est défini annexe VI ;
- ⇒ Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ;
- ⇒ Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante ;
- ⇒ La cartographie des stages ;
- ⇒ L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

L'ICOGI valide :

- ⇒ Le projet de l'institut dont le projet pédagogique incluant les calendriers et les projets innovants ;
- ⇒ Le règlement intérieur dont le contenu minimum est défini en annexe V de l'arrêté ainsi que tout avenant à celui-ci ;
- ⇒ Le développement de l'apprentissage ;
- ⇒ La certification de l'institut.

## LOGIGRAMME



### Composition de l'ICOGI

L'arrêté fixe la composition de l'instance qui doit être validée par le DGARS. La présidence de l'instance est assurée par le DGARS ou son représentant. Les membres de l'instance ont un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

- ☒ Les membres de droit
  - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;
  - 2 élus représentants de la Région ;
  - Le directeur de l'institut de formation ou son représentant ;
  - Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable Directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;
  - Le conseiller pédagogique ou technique Régional de l'ARS ;
  - Le président de l'université ou son représentant (filière universitaire) ;
  - Un enseignant de statut universitaire désigné par le président de l'université (pour les filières universitaires), titulaire et suppléant ;
  - Pour les Instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général des soins ou son représentant, directeur des soins et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant ;
  - Un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut (pour les filières universitaires) titulaire et suppléant ;
  - Un Conseiller scientifique médical ou paramédical, désigné par le directeur de l'institut (pour les filières universitaires) et professionnel de l'urgence pour les ambulanciers, titulaire et suppléant ;
  - Le responsable de la coordination pédagogique de la ou des formations concernées ;
  - Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière désignés par le DIF exerçant depuis au moins trois ans (pour les filières universitaires) et deux ans (pour les filières professionnelles), pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé, titulaires et suppléants ;
  - Un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut (pour les filières professionnelles), titulaire et suppléant ;
  - Un membre du centre de formation des apprentis (si convention avec un CFA) ;
  - Un professionnel de la filière professionnelle exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation (filiale professionnelle) titulaire et suppléant ;
  - Un représentant du personnel administratif de l'institut désigné par le directeur de l'institut, titulaire et suppléant ;
  - Un chef d'entreprise du transport sanitaire pour les ambulanciers ;
  - Le chef de l'établissement ou un membre de l'équipe de direction et un formateur permanent pour les filières rattachées à l'éducation nationale ;

- ☒ Les membres élus
  - Les représentants des étudiants et élèves (2 titulaires et 2 suppléants par promotion) ;
  - Les représentants des apprentis si la promotion est spécifique aux apprentis, (2 titulaires et 2 suppléants) ;
  - Les représentants des formateurs permanents de l'institut de formation (1 titulaire et 1 suppléant par promotion) ;
  - Un représentant des formateurs du CFA.

L'ensemble des membres a voix délibérative.

### Modalités de constitution de la liste des membres élus ou désignés de l'ICOGI

Pour les membres élus titulaires et suppléants, représentants des apprenants et des formateurs permanents, les élections ont lieu dans un délai maximum de 60 jours après la rentrée. Le bénéfice de l'âge est utilisé en cas d'égalité de voix.

- ☒ Représentants des élèves ou étudiants titulaires et suppléants selon la procédure proposée en annexe : élus par leurs pairs, à l'issue d'un scrutin proportionnel à un tour, à bulletin secret, pour les filières universitaires et professionnelles. La durée du mandat est de 1 an jusqu'aux élections suivantes.
- ☒ Représentants des formateurs permanents titulaires et suppléants élus par leurs pairs, à l'issue d'un scrutin proportionnel à un tour, à bulletin secret. La durée du mandat est de 3 ans jusqu'aux élections suivantes.

### Remarque concernant les candidats élus

L'étudiant qui est élu, l'est jusqu'aux prochaines élections, même s'il est diplômé entre temps. Le principe simple est que celui qui est désigné l'est jusqu'à la désignation suivante, celui qui est élu l'est jusqu'à l'élection suivante.

En cas de défection d'un membre en cours de mandat, le suppléant prend le siège jusqu'à la fin du mandat.

Pour les personnes tirées au sort, y compris le président de la section disciplinaire, le suppléant est systématiquement son suppléant prévu dans l'instance.

Quand il n'y a pas de suppléant, il faut faire un procès-verbal de carence, qui peut être juste une mention dans le compte-rendu de l'ICOGI dans un point Procès-verbal de carence, en mettant en pièce jointe le courrier de sollicitation et si reçue, la réponse écrite de non désignation du suppléant.

Par exemple quand on tire au sort un étudiant pour la section disciplinaire, sa désignation en titulaire dans la section emmène avec lui son suppléant dans la section considérée.

Le tirage au sort des étudiants pour la section disciplinaire peut se faire, soit directement en fin d'élection, soit au cours de l'ICOGI.

Pour les membres de droit désignés, les modalités sont à la discrétion du directeur de l'institut.

## Déroulé de l'ICOGI

### Avant l'ICOGI

- ☒ Le directeur :
  - Fait valider par le président de l'instance :
  - La composition de l'instance (avec transmission de la procédure et le PV des élections si demandée). Ces documents peuvent être présentés en ICOGI et sur demande ;
  - L'ordre du jour préparé par celui-ci ;
  - Une date de tenue de l'ICOGI ;
- Convoque les membres de l'ICOGI dans un **délai minimum de 15 jours** calendaires avec communication des documents :
  - Projet de l'institut dont le projet pédagogique et les projets innovants ;
  - Règlement intérieur ;
- Réajuste l'ordre du jour si des membres soumettent de nouveaux points dans un délai de 7 jours calendaires avant l'ICOGI ;
- Prépare les documents à présenter en séance ;
- S'assure de la réponse positive des membres afin de vérifier l'atteinte du quorum et au besoin de convoquer les suppléants.

### Pendant l'ICOGI

L'instance ne peut siéger que si la majorité des membres est présente (la moitié plus 1). Sinon l'instance est reportée dans la quinzaine (minimum 7 jours calendaires et maximum 15 jours), sans obligation de quorum.

- ☒ Le président ouvre la séance et rappelle aux membres qu'ils sont tenus à la discrétion professionnelle ;
- ☒ Tous les membres hors invités ont voix délibérative. Les décisions se prennent à la majorité. La voix du président est prépondérante en cas d'égalité de voix. Lors d'un vote défavorable, le directeur de l'institut de formation peut convoquer à nouveau les membres ;
- ☒ Le directeur fait assurer le secrétariat ;
- ☒ Le président fait procéder à la validation :
  - Du projet de l'institut dont le projet pédagogique et les projets innovants (outils numériques, simulation en santé) ;
  - Du règlement intérieur dont le contenu minimum est défini en Annexe V de l'arrêté ainsi que tout avenant à celui-ci ;
  - De la certification de l'institut si effectuée ou de la démarche qualité ;
  - Le développement de l'apprentissage le cas échéant ;
  - Les calendriers de rentrées conformément à la réglementation en vigueur ;

- ☒ Le président soumet pour avis :
  - Le budget de l'institut dont les propositions d'investissement ;
  - Les ressources humaines : effectif et qualification des différentes catégories de personnels ;
  - La mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
  - L'utilisation des locaux et des équipements pédagogiques et numérique ;
  - Le rapport annuel d'activité pédagogique selon les référentiels de formation universitaire et/ou professionnelle (Annexe VI) ;
  - Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (convention région) ;
  - Les bilans annuels d'activités des sections pédagogiques, disciplinaires et de la vie étudiante et ou des conditions de vie des élèves ;
  - La cartographie des stages ;
  - L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation ;
- ☒ Le président fait procéder à la désignation par tirage au sort, du président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, et des membres élus si leur désignation n'a pas été réalisée en amont de l'instance et après validation de la liste des membres de la liste de l'ICOGI par le DGARS.

Quand le président de section disciplinaire est tiré au sort, il l'est pour la durée de son mandat de trois ans. Il peut y avoir en ICOGI, une proposition de « fonction tournante ».

Si la composition initiale de l'ICOGI et les procédures d'élection et de désignation sont respectées, le tirage au sort peut avoir lieu au choix chaque année ou tous les trois ans.

- ☒ Le président fait procéder à la désignation par tirage au sort du représentant des élèves des formations professionnelles à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelle des élèves.

### Après la tenue de l'ICOGI

#### Le directeur :

- ☒ Vérifie le compte-rendu de l'instance :
  - Page de garde avec les logos de l'institut de formation ;
  - Feuille d'émargement jointe possiblement mais bien noter dans le compte-rendu que le quorum est atteint : nombre de présents par rapport au nombre total des membres ;
  - Possible de joindre le diaporama annoté des commentaires de la séance ;
  - En fin de document, indiquer la mention « le président de l'ICOGI avec son nom et sa qualité » et l'heure de début et l'heure de fin ;
- ☒ Fait valider ce compte rendu par le président de l'ICOGI ;
- ☒ Diffuse aux membres titulaires dans les 40 jours calendaires (membres titulaires. art 11). L'envoi numérique fait l'objet d'un accusé de lecture et de demande de mail de confirmation de réception du compte-rendu. Les membres titulaires peuvent formuler des observations au président de l'instance sur un formulaire « coupon-réponse » avec un délai de retour, joint au compte-rendu. Les commentaires sont adressés au président de l'instance.

### Quelques précisions

Les observations sur l'ordre du jour sont adressées à celui qui prépare l'OJ (directeur de l'institut) dans un délai maxi de 7 jours avant tenue.

Les observations sur le compte-rendu sont adressées au président de l'instance (DG ARS). Pas de pertinence de validation du CR à l'instance suivante.

Le fait d'être hors du délai de 40 jours pour envoi du CR n'aura pas de conséquence puisqu'il n'y a pas grief pour l'étudiant.

- ☒ Assure l'archivage des documents relatifs à l'ICOGI (Comptes rendus, traçabilité des observations, documents de séance, feuilles d'émargement, composition de l'instance validée par l'ARS).

### Références

Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000277377/>

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux A télécharger sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036819285>

Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur. A télécharger sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646111>

Décret d'application de la loi Avenir professionnel n°2019-1143 du 7 novembre 2019 relatif aux dispositions spécifiques applicables aux CFA et aux obligations des organismes prestataires d'actions de développement de compétences. À télécharger sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039349600#:~:text=de%20formation%20...-,Décret%20n%202019%2D1143%20du%207%20novembre%202019%20relatif,actions%20de%20développement%20des%20compétences>

## Les publications francophones sur la pédagogie en 2023

*Dans la littérature francophone, nous avons sélectionné des publications parlant de pédagogie, nous vous en faisons quelques synthèses.*

**Choplin Arnaud, Mathilde Garnier, Anthony Mangel, et Myriam Bailly-Leclaire. « Jeux sérieux au service de la ludification de l'apprentissage de la masso-kinésithérapie : étude préliminaire réalisée auprès des étudiants ». *Kinésithérapie, la Revue* 23, no 264 (décembre 2023) : 22-26. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2023.07.005>.**

L'objet de cette publication est de présenter le travail permettant aux étudiants masseurs-kinésithérapeutes en formation initiale d'appréhender l'apprentissage du métier dans une dimension ludique et entre pairs. La littérature pédagogique contemporaine propose aux enseignants de s'orienter vers la ludification de jeux sérieux (serious game). Dans le but de développer un jeu sérieux adapté aux compétences des masseurs-kinésithérapeutes, l'équipe niçoise propose une étude préliminaire visant à recueillir l'avis des étudiants, futurs utilisateurs du jeu sérieux, sur l'aspect ludique de leur apprentissage. Cette étude d'enquête par questionnaire a été réalisée auprès des étudiants des instituts de formation en masso-kinésithérapie de France. Parmi les 383 réponses obtenues, une majorité (63 %) des étudiants-répondants estiment que l'apprentissage des gestes du métier n'est pas abordé de façon ludique dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie. Les résultats statistiques obtenus par test du Chi-deux semblent confirmer ces données. Pour répondre à la nécessité de ludification des apprentissages en formation de masso-kinésithérapie, nous proposons de construire un dispositif pédagogique innovant : un jeu sérieux, suivant les modèles développés dans la littérature scientifique.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant [arnaud.choplin@univ-cotedazur.fr](mailto:arnaud.choplin@univ-cotedazur.fr)

**Chaplet Paul, et Jacques Chervin. « Recherche exploratoire comparative sur le raisonnement clinique chez les étudiants en kinésithérapie de 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de formation ». *Kinésithérapie, la Revue* 23, no 264 (décembre 2023): 29-32. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2023.05.022>.**

Ce travail exploratoire a permis d'identifier certaines composantes du RC chez les étudiants et d'observer des différences entre les étudiants de deuxième et de quatrième année. Quelle que soit l'année de formation, les activités de la vie quotidienne et les traitements étaient les items les plus oubliés. Tous les étudiants ont commencé par effectuer une anamnèse. Les étudiants de deuxième année ont rencontré des difficultés pour participer au jeu de rôle et ont avoué ne pas savoir quelles questions poser. D'après les étudiants de quatrième année, l'intérêt était de laisser la patiente s'exprimer sur son état émotionnel, de donner son avis sur ses capacités, de vérifier ce qu'elle comprenait de la situation et de lui demander ses objectifs. Une moitié des étudiants de quatrième année a utilisé les données de l'anamnèse pour orienter les examens cliniques ; l'autre moitié s'est basée sur l'anamnèse et sur ses expériences. Ces résultats suggèrent que les étudiants qui s'appuient sur leur expérience pour construire les examens ont plus de difficultés à se représenter le problème dans son ensemble. À la fin de leur anamnèse, ils manquent de données et leur

pronostic n'est pas priorisé. Les étudiants de deuxième année cherchaient les facteurs de chutes au moment de l'examen clinique. Une moitié des étudiants de quatrième année s'appuyaient sur les examens cliniques afin de poser des marqueurs pour la suite de la rééducation ; l'autre moitié cherchait des marqueurs et identifiait des facteurs de chutes.

Les étudiants qui élaborent une anamnèse plus riche ont une représentation clinique plus précise et aboutissent à un pronostic plus pertinent. Les étudiants de quatrième année font preuve de compétences que l'on trouve chez les experts : l'identification du problème à la fin de l'anamnèse, l'importance de l'autonomie du patient, l'encouragement à résoudre ses problèmes et la volonté d'éduquer le patient. Les étudiants de quatrième année semblent passer par une étape de réflexion dans l'action, contrairement aux étudiants de deuxième année. Le RC s'affirme comme un socle indispensable dans la prise en soins en première intention (accès direct). Son développement par divers outils pédagogiques comme les cas cliniques progressifs, cartes conceptuelles ou simulations sont indispensables. Cependant, bien que cette démarche soit indispensable, elle n'est probablement pas suffisante. Les tuteurs de stage jouent également un rôle fondamental dans l'application des compétences sur le terrain. Travailler à des outils collaboratifs entre enseignants des instituts de formations en masso-kinésithérapie et terrains de stages pourrait être un des points d'amélioration pour développer le RC.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant paulchapletkine@gmail.com

**Demoulin, Christophe, Pamela El Naameh, Frédéric Sarkis, Sébastien Wolfs, Marc Vanderthommen, et Céline Mathy. « Niveau d'empathie des étudiants en kinésithérapie ». *Kinésithérapie, la Revue* 23, no 255 (mars 2023): 10-11.**

<https://doi.org/10.1016/j.kine.2022.12.017>.

L'empathie est une qualité primordiale chez les kinésithérapeutes. Les objectifs de l'étude de l'équipe pédagogique de l'université de Liège étaient d'une part d'examiner le niveau d'empathie d'étudiants inscrits en kinésithérapie et réadaptation fonctionnelle et, d'autre part, d'examiner l'influence de l'année d'étude et du sexe sur ce niveau d'empathie.

Une enquête en ligne a été soumise aux étudiants en kinésithérapie d'une université belge. Elle comportait quelques questions socio-démographiques et la « *Jefferson Scale of Empathy – Health Professions Students version (JSE-HPS)* » en français. Celle-ci est composée de 20 questions évaluées sur une échelle de Likert allant de 1 à 7. Plus le score est élevé, plus le niveau d'empathie est élevé (max = 140).

Au total, 408 étudiants (91, 130 et 85 étudiants respectivement en début, milieu et fin de bachelier et 102 en master ; 60,5 % de sujets féminins) ont participé à l'étude. Le score global de l'empathie des participants était de  $108,1 \pm 11,7$ . Il atteignait  $102,7 \pm 10,9$  pour les étudiants en début de bachelier, score significativement moins élevé ( $p < 0,01$ ) que ceux des étudiants plus avancés dans leurs études (scores de  $107,7 \pm 10,9$ ,  $111,5 \pm 11$  et  $111 \pm 12,5$  respectivement dans les 3 autres groupes). L'analyse a par ailleurs révélé un score total d'empathie significativement plus élevé chez les sujets féminins ( $p < 0,001$ ).

Peu d'études ont examiné le niveau d'empathie chez les étudiants en kinésithérapie. Le score total obtenu était légèrement inférieur à celui rapporté chez des kinés diplômés

et inférieur à celui de disciplines médicales consacrées à la santé mentale. L'apparition plus tardive des cours abordant les aspects psychosociaux, la communication et/ou les stages peuvent expliquer que le niveau d'empathie est supérieur après la première année. Le niveau d'empathie observé à la fin des études montre que des efforts supplémentaires pourraient être entrepris pour l'augmenter davantage. Comme dans d'autres études, les scores des sujets féminins indiquent un niveau d'empathie plus élevé. En conclusion, bien que le niveau d'empathie des étudiants en kinésithérapie augmente après la première année, cette étude suggère que des initiatives supplémentaires pourraient être menées pour développer davantage cette qualité primordiale au cours des études.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant christophe.demoulin@uliege.be

**Guyet, Delphine. « Que disent les mémoires des préoccupations professionnelles des futurs masseurs-kinésithérapeutes ? L'exemple d'un IFMK normand ». *Kinésithérapie, la Revue* 23, no 255 (mars 2023): 12.** <https://doi.org/10.1016/j.kine.2022.12.019>.

Depuis 2015, en lien avec l'universitarisation des formations paramédicales et l'évolution de la profession notamment sa nouvelle définition, le format du travail écrit de fin d'études s'est modifié. De mémoire pour l'attribution du DE de MK, il s'est transformé en une UE dite UE 28 mémoire dont l'objectif est de s'initier à la production scientifique en réalisant un travail personnel à partir des savoirs disciplinaires enseignés au cours de la formation, tout en développant l'esprit critique et soutenant la réflexivité. À l'IFMK d'Alençon, le choix de la thématique est laissé au libre choix de l'apprenant. Aussi, quelles sont les préoccupations professionnelles des futurs MK abordant leur dernière année de formation ?

Cette recherche utilise une méthodologie qualitative. Le matériau d'analyse est constitué par 344 mémoires UE 28 des 4 dernières promotions de 86 étudiants d'un IFMK normand (de 2020 à 2022). Une analyse thématique est réalisée à partir des titres et mots clefs selon plusieurs catégories : les compétences, les disciplines, les domaines d'action, les méthodologies.

Les étudiants s'orientent spontanément vers des recherches de terrain, dans un but de professionnalisation pour connaître les pratiques de leurs futurs pairs. Les *soft skills*/compétences relationnelles ainsi que l'inter-professionnalité sont des sujets émergents. Le domaine de la prévention est très prisé des étudiants. Cependant, peu d'étudiants de cet IFMK s'intéressent aux outils de rééducation et leur validité.

Déjà étendue aux autres instituts de rééducation de notre institut (podologie, ergothérapie, psychomotricité), il conviendra d'élargir cette recherche à d'autres IFMK, pour poursuivre la connaissance de la population des étudiants rééducateurs. Au final, ce travail pose la question de l'orientation de la formation et de l'écrit scientifique à réaliser, ainsi que du choix éclairé réalisé par l'étudiant, voire induit en fonction du projet pédagogique partagé avec l'université. À l'heure de l'entrée dans des expérimentations, le travail écrit est-il révélateur d'une formation à la recherche par la recherche ou est-il un mémoire professionnalisant dans une école universitaire professionnelle ?

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant d.guyet@ifres-alencon.com

**Perez-Roux, Therese, et Delphine Guyet.** « Le rapport aux études initiales en masso-kinésithérapie : le point de vue des étudiants ». *Kinésithérapie, la Revue* 23, no 255 (mars 2023): 14. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2022.12.023>.

Dans le cadre de la réingénierie des études, Perez Roux et al. ont mené des études concernant la perception de la réforme chez les étudiants et chez les formateurs, révélant des transactions identitaires dans cette période de transition et de mise en place de la réforme. Cinq années après la mise en place de la réforme des études, temps de relative stabilisation, et après la diplomation de la première promotion de la réforme, quelle est maintenant la perception chez les étudiants ?

Cette recherche qualitative se réalise selon une approche quantitative. Un questionnaire mêlant questions fermées et ouvertes est utilisé. Il prend appui sur le questionnaire utilisé lors de la précédente recherche. Il explore de façon plus approfondie les représentations des étudiants sur le futur métier, le rapport à la formation, certains aspects liés aux études (cours, évaluation, mémoire, stage, etc.) et l'évolution des représentations et du rapport au métier à l'échelle des 4 années d'étude. Il a été diffusé au niveau national. Les données ont été recueillies via l'outil sphinx et ont fait l'objet de tris croisés.

Le questionnaire a obtenu 1011 répondants répartis sur tout le territoire national. Toutes les promotions sont représentées. Il ressort, par rapport à 2019, une évolution des représentations et des préoccupations sur la durée de la formation qui rend compte, dans une certaine mesure, d'un processus de construction professionnelle. Ainsi, en K1, les compétences professionnelles survalorisées renvoient à la « bonne maîtrise des techniques de soin », alors que les K4 sont plus nombreux à indiquer que le professionnel doit « posséder des qualités relationnelles » et « savoir réaliser un bilan diagnostique pour mettre en place un programme pertinent ». Concernant la formation, les K1 attendent prioritairement une « transmission des gestes professionnels (savoir-faire) » alors que les K4 attendent prioritairement du tuteur un « échange sur des questions professionnelles » ; ils souhaitent que ce dernier les « considère comme un collègue à part entière » et envisagent les stages comme le moyen de se sentir progressivement MK.

La contribution révèle des évolutions et permet de comprendre des processus de construction professionnelle à l'œuvre sur la durée des études. Elle montre toutefois un écart entre l'intention de professionnalisation/universitarisation et les préoccupations des étudiants, davantage focalisés sur l'apprentissage du métier.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant [therese.perez-roux@univ-montp3.fr](mailto:therese.perez-roux@univ-montp3.fr)

**Geninascas, Valérie, et Philippe Brun.** « Une éducation émotionnelle dans la formation des étudiants en kinésithérapie ? » *Kinésithérapie, la Revue* 23, no 255 (mars 2023): 20-21. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2022.12.035>.

En stage, les futurs kinésithérapeutes complètent leurs savoir-faire et savoir-être dans des situations d'apprentissage lors du soin des patients. La dimension relationnelle du soin est souvent dévalorisée face au côté technique de celui-ci.

Ce cadre est source éventuelle de surgissements émotionnels plus ou moins intenses. L'émotion, déstabilisante, favorise l'apprentissage si elle est régulée, sinon elle devient bloquante.

Elle participe également à l'élaboration de projets, à la motivation, au développement d'aptitudes sociales, à la confiance en soi et à l'estime de soi. Elle aurait donc un rôle dans l'acquisition des capacités de savoir-être du futur professionnel de santé et dans son parcours de professionnalisation.

Une étude exploratoire basée sur des questionnaires a été menée afin d'identifier les besoins de formation en soins relationnels et le vécu émotionnel des étudiants en début et en fin d'études. De mai à septembre 2022, des questionnaires ont été adressés à des étudiants dans 3 Instituts de Formation en Kinésithérapie. 155 sont exploitables. Par la suite, un traitement statistique par méthode factorielle, avec un score élaboré à partir de celui de compétence émotionnelle, comparera les 2 populations concernées.

Les résultats préliminaires montrent :

- ☒ Un besoin de formation des étudiants en éducation émotionnelle (ou comment apprendre à réguler ses émotions) ;
- ☒ L'existence de situations d'apprentissage avec des valences émotionnelles variables ;
- ☒ Des séquences liées aux émotions peu exploitées ;
- ☒ Un intérêt des étudiants dans la construction de leur professionnalisation grâce aux émotions.

L'objectif de la thèse est de positionner une éducation émotionnelle dans le cursus afin d'améliorer le savoir-être des étudiants et leur processus de professionnalisation. Cela serait bénéfique pour l'évolution de la profession et la santé publique.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant [valerie.geninascas@univ-rouen.fr](mailto:valerie.geninascas@univ-rouen.fr)

**Panchout, Etienne, Frédéric Launay, Alice Belliot, Fabrice Miguel, Amandine Pierru-Chantenay, Florence Doury-Panchout, et Mickaël Duveau.** « Nouvelle maquette de formation en kinésithérapie de l'École universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire à l'Université d'Orléans : dispositifs pédagogiques et perspectives ». *Kinésithérapie, la Revue* 23, no 253 (janvier 2023): 11-17. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2022.05.010>.

En 2015, la maquette de formation a franchi un cap par rapport à celle de 1989. Depuis 2015, l'équipe pédagogique de l'École universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire a engagé plusieurs travaux de recherche en lien avec le curriculum de formation actuel, dont celui de produire une nouvelle maquette. La méthode utilisée est la technique combinatoire. Les résultats des deux premières étapes de cette méthode ont été publiés en 2019. Les deux dernières étapes ont permis d'aboutir à une proposition qui tient compte des recommandations internationales sur la formation en kinésithérapie et en pédagogie de la santé. La maquette est composée de 7 blocs de compétences. Ces blocs sont reliés aux 11 compétences du référentiel métier du kinésithérapeute. Le bloc 1 « expertise en kinésithérapie » est lié aux compétences 1, 2, 4 et 6, dites cœur de métier, les autres sont réparties dans les blocs 2 à 6. Le bloc 7 permet d'aborder la notion de professionnalisme. Cette maquette place les situations professionnelles au cœur de la formation, que ce soit en milieu clinique ou académique. Les champs d'intervention disparaissent au profit des situations prévalentes trouvées dans l'activité réelle des kinésithérapeutes.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant [etiennepanchout@gmail.com](mailto:etiennepanchout@gmail.com)

**Dyer JO, Hammoud M. Développement de vignettes cliniques pour favoriser l'apprentissage du raisonnement clinique en physiothérapie Kinésithér Scient 2023,0651:05-15**

Le raisonnement clinique (RC) est au cœur de l'expertise des professionnels de la santé. En effet, il permet aux cliniciens de choisir, entre autres, les évaluations et les interventions les plus appropriées pour les besoins du client. À cet égard, le RC est mentionné dans la compétence d'expertise du Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada. Il y est notamment mentionné que les physiothérapeutes doivent être capables « d'adopter une pratique fondée sur les données probantes », ce qui inclut « de prendre des décisions en fonction d'un cadre de raisonnement clinique établi. ». Ainsi, il est bien établi que le RC constitue un élément clé de la qualité de la pratique en physiothérapie. Cependant, il n'est pas clair quelles sont les meilleures stratégies pédagogiques pour favoriser son développement chez les étudiants et les cliniciens en exercice.

L'apprentissage basé sur des cas cliniques (*Case-based learning*) est fréquemment utilisé en pédagogie des professions de la santé. Cette stratégie consiste à présenter un cas que les apprenants doivent résoudre en utilisant les connaissances qu'ils ont préalablement acquises. L'apprentissage basé sur des cas cliniques (ABC) a été utilisé pour favoriser l'apprentissage du raisonnement clinique dans différentes professions de la santé, incluant la physiothérapie.

Plusieurs études ont investigué l'utilisation de l'ABC et leurs résultats suggèrent qu'il s'agit d'une stratégie avantageuse pour développer le RC en physiothérapie. En revanche, il existe encore peu de recommandations sur la manière dont ces activités devraient être conçues pour optimiser le développement du RC des apprenants.

La conception des vignettes cliniques pour les activités de développement du raisonnement clinique peut s'effectuer selon une démarche systématique par étapes itératives. Il importe de développer des vignettes qui soient autant que possible fidèles à la réalité clinique et adaptées au niveau des apprenants.

Ces vignettes cliniques sont versatiles et peuvent être utilisées dans différentes activités pédagogiques au cours desquelles les étudiants doivent s'engager activement à tenter de résoudre les problèmes cliniques pour mieux développer leur raisonnement clinique.

Pour en savoir plus : mail de l'auteur correspondant joseph.omer.dyer@umontreal.ca

**L'année 2023 en images**

La précédente rétrospective du précédent numéro de l'institulien s'était arrêtée le 15 décembre 2022, nous commençons la synthèse de l'année au mois de janvier 2023.

**Janvier 2023**

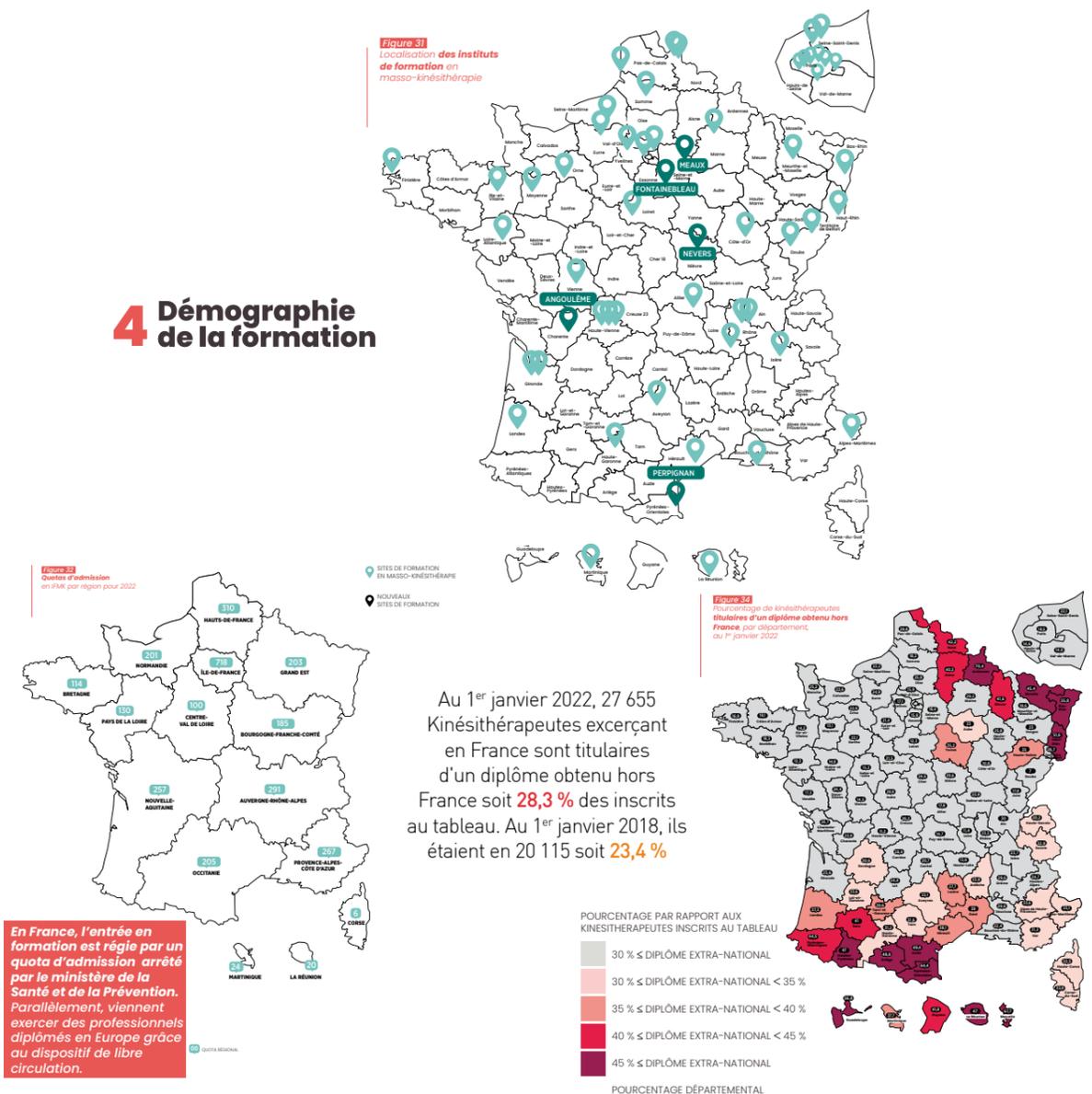
Publication de la version 2022 de la démographie des kinésithérapeutes réalisée par l'observatoire de la démographie du conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

A télécharger sur :

[https://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2023/01/rapportdemographiemk\\_2022.pdf](https://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2023/01/rapportdemographiemk_2022.pdf)

Un document très complet de 74 pages avec un focus sur les IFMK (p40 et 41), sur la mobilité européenne et l'origine des diplômés (p42 à 46).

**4 Démographie de la formation**



En France, l'entrée en formation est régie par un quota d'admission arrêté par le ministère de la Santé et de la Prévention. Parallèlement, viennent exercer des professionnels diplômés en Europe grâce au dispositif de libre circulation.

**9 février 2023**

Le SNIFMK présent à l'inauguration des nouveaux locaux de l'IFMK de l'APHP au sein du campus Ady Steg.



**16 et 17 mars 2023**

Le SNIFMK présent lors des Journées Nationales du Service Sanitaire des Étudiants en Santé. Les présentations sont disponibles sur <https://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/faculte-de-sante/service-sanitaire/journees-nationales-du-service-sanitaire-des-etudiants-en-sante.html>



**11 mars 2023**

Le SNIFMK co-organisateur avec la FNEK et le CNOMK de la Journée des acteurs relais qui s'est déroulée à l'ENKRE St Maurice. 27 IFMK représentés malgré la grève de la SNCF.

10 IFMK d'Île-de-France sur 13  
17 IFMK de Province sur 41



**30 mars 2023**

Parution au JO de l'arrêté du 27 mars 2023 relatif aux droits d'inscription dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie.

Les montants annuels des droits d'inscription acquittés pour le diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute à partir de l'année universitaire 2023-2024 sont les suivants :  
1° 170 euros pour la première et la deuxième année en institut de formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

2° 243 euros pour la troisième et la quatrième année en institut de formation préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Aucun frais de scolarité supplémentaire ne peut être demandé aux étudiants des **instituts de formations publics** préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047371418>

30 mars 2023 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 31 sur 114

**Décrets, arrêtés, circulaires**

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**

**Arrêté du 27 mars 2023 relatif aux droits d'inscription dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie**

NOR : SPRH2301313A

16 mai 2023

Le SNIFMK invité pour les 10 ans de l'IFMK de Dax.



2 juin 2023

Jacques MONET, Directeur de l'école de kinésithérapie de Paris, promu par le ministre de la Santé au grade d'officier de l'ordre du Mérite suite au décret du 2 juin 2023 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite.



21 juin 2023

Christine Ammirati, chargée de mission "universitarisation des professions de santé" a remis les insignes de chevalier dans l'ordre des Palmes académiques à notre confrère, le professeur Nicolas Pinsault, directeur de l'IFMK de Grenoble et vice-président du Cnomk.



7 juillet 2023

Traditionnelle rencontre avec le nouveau bureau de la FNEK, Jeanne Gaschignard passe le flambeau à Maxime Bernard.

11 juillet 2023

Journée d'échange du SNIFMK. L'EFOM nous accueille pour des échanges variés et riches, un programme varié synthétisé dans le CR publié dans le numéro 293 d'info SNIFMK.



**13 juillet 2022**

L'Assurance Maladie a signé ce jeudi 13 juillet avec la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) et le syndicat Alizé l'avenant 7 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes qui conforte le rôle essentiel de la profession dans le système de santé.

**25 août 2023**

Parution ce jour au JO de l'Arrêté du 21 août 2023 portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention nationale organisant les rapports entre les masseurs-kinésithérapeutes libéraux et l'Assurance Maladie signée le 3 avril 2007.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047995983>

Nous sensibilisons les adhérents sur l'article 4,

« Peut s'installer en exercice libéral sous convention, le masseur-kinésithérapeute qui remplit au moins l'une des deux conditions suivantes :

« - justifie d'une expérience professionnelle préalable en masso-kinésithérapie de deux ans en établissement sanitaire ou médico-social en France » ;

« - s'engage à exercer au moins les deux premières années de son conventionnement dans une zone "très sous dotée" ou "sous dotée" » ;

« Cette condition d'exercice de 2 ans peut être remplie si le masseur-kinésithérapeute choisit un exercice successif ou concomitant sur la période de deux ans en partie en établissement sanitaire ou médico-social et en partie en zone "très sous dotée" ou "sous dotée" ».

« Concernant l'exercice préalable en établissement de santé, le masseur-kinésithérapeute doit justifier d'une durée d'exercice minimal correspondant à 70 % d'un équivalent temps plein (soit 2 240 heures sur 2 ans). Cet exercice préalable peut prendre la forme d'un 50 % ETP. Dans ce cas, la durée d'exercice est allongée jusqu'à la réalisation des 2 240 heures ».

« À noter que les stages de clinicat réalisés par les étudiants en zones sous dotées ou très sous dotées ou en établissement durant leur formation sont pris en compte dans le calcul de ces deux années d'expérience requise. Concernant l'exercice en zones "très sous dotée" ou "sous dotée", le masseur-kinésithérapeute doit justifier d'un minimum de 6 000 actes réalisés sur les deux ans ».

« La condition d'expérience professionnelle préalable en établissement ou d'exercice en zone sous dotées ou très sous dotées s'applique aux masseurs kinésithérapeutes démarrant à compter de l'année 2023 leur formation conduisant au diplôme de masseur-kinésithérapeute ».

« Les partenaires conventionnels conviennent d'expertiser et de faire le cas échéant des propositions permettant d'ajuster ces dispositions pour les territoires ultramarins. Ces adaptations devront être adoptées par la CPN pour être applicables.

« Les partenaires conventionnels conviennent de faire un point régulier sur la mise en œuvre de cette mesure en CPN. » ;

3° Après le nouvel article 4.1.1, un nouvel article 4.1.2 est rédigé comme suit :

« 4.1.2. Engagement de travaux en vue de faire converger les tarifs des IFMK ».

« Les fortes inégalités constatées sur le coût de la formation initiale de kinésithérapie sont devenues une question prioritaire. Les partenaires conventionnels s'accordent donc sur la nécessité de réunir un groupe de travail visant à harmoniser les frais des instituts de formation en masso-kinésithérapie sous l'égide du ministère de la Santé, associant l'Assurance Maladie, les conseils régionaux, les syndicats représentatifs des masseurs-kinésithérapeutes et les syndicats représentatifs des étudiants en kinésithérapie. Ce groupe de travail doit remettre ses conclusions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Si les travaux ne permettent pas d'aboutir à la convergence visée, l'Assurance Maladie proposera un soutien financier aux nouveaux installés ».

25 août 2023

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 28 sur 110

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

**Arrêté du 21 août 2023 portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention nationale organisant les rapports entre les masseurs-kinésithérapeutes libéraux et l'assurance maladie signée le 3 avril 2007**

NOR : SPRS2322893A

### 13 juillet 2023

Le conseil régional d'Île-de-France a retiré l'autorisation de formation de l'IFMK rattaché à l'école Danhier (arrêté n°2023-242). L'intégralité des étudiants de cet IFMK sont replacés essentiellement dans les IFMK privés d'Île-de-France ; un grand coup de chapeau à nos collègues pour leur réactivité.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le  
ID : 075-237500079-20230713-2023\_242-AR

Publication des actes de la Région Île-de-France  
Publié le 2023-07-13

**ARRETE N°2023-242 DU 13 JUILLET 2023**

**RELATIF AU RETRAIT DE L'AUTORISATION DE FORMATION**

**Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)  
rattaché à l'École DANHIER**  
74, rue Saint Denis – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

### 19 septembre 2023

99 % des places de K1 sont pourvues. La situation est en nette amélioration par rapport à l'année n-1 ou nous avons 2,2 % de places vacantes.

Nous ne serons cependant satisfaits que lorsque 100 % des places seront pourvues en regard du nombre de français qui vont en formation à l'étranger.

Pour les autres filières, la proportion est de :

- Médecine et odonto ont le même pourcentage que notre filière ;
- Maïeutique a un pourcentage de 89 % ;
- Pharmacie a un pourcentage de 88 %.

Pour info, le comité R1C est dissout, la cour des comptes va prendre le relais en faisant une évaluation de ce dispositif.

29 juillet 2023 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 22 sur 173

**Décrets, arrêtés, circulaires**

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 19 juillet 2023 fixant la liste des établissements autorisés à reporter les places non pourvues d'un ou plusieurs parcours ou groupes de parcours mentionnés au I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation vers un ou plusieurs parcours ou groupes de parcours et vers la voie d'admission prévue au II du même article pour l'année universitaire 2022-2023

NOR : ESR2320056A

### 13 novembre 2023

Publication du guide de bonne pratique intitulé "Prise en charge prescrite de la bronchiolite aiguë du nourrisson par le masseur-kinésithérapeute" réalisé sous l'égide du CMK.

Ce texte rédigé par un groupe de travail composé de GOUILLY P, BEAUMONT M, COMBRET Y, EVENOU D, FAUSSER C, LEBRET M, PELCA D et FABRI S a suivi par la suite la méthodologie du consensus formalisé de la HAS via un groupe de relecteur puis par les membres du CA.

**Prise en charge prescrite de la bronchiolite aiguë du nourrisson par le masseur-kinésithérapeute**  
Guide de bonnes pratiques - Octobre 2023

Président: Stéphane FABRI  
Vice-président: Alexandre BARRAUD  
Vice-président: Fabrice FAUSSER  
Secrétaire générale: Marina Corinne BERTIER  
Secrétaire adjointe: Anouk BARRAUD  
Secrétaire adjoint: Karim BERTIER  
Secrétaire adjoint: Karim BERTIER  
Trésorier: Jean-François GUYOT

**Prise en charge prescrite de la bronchiolite aiguë du nourrisson par le masseur-kinésithérapeute**

**BRONCHIOLITE LE COLLÈGE FAIT LE POINT**

Guide de bonnes pratiques  
Octobre 2023

### 7 décembre 2023

Assemblée générale du SNIFMK dans les locaux de l'École de Kinésithérapie de Paris. Élection du nouveau bureau. Michèle GODIGNON remplace Elisabeth CROUZOLS. Le bureau est reconduit. Nous fêtons également les départs en retraite de notre consœur Elisabeth CROUZOLS directrice de l'IFMK de St Etienne et de Philippe SAUVAGEON Directeur de l'IFMK de Marseille qui a présidé le SNIFMK pendant 8 ans.



Le renouvellement du bureau avec le départ d'Elisabeth CROUZOLS remplacée par Michèle GODIGNON, réélection du président, du vice président, de la secrétaire générale et du trésorier.



### 15 décembre 2023

Notre confrère Arnaud CHOPLIN directeur de l'IFMK de Nice est nommé professeur des universités.



## Parce que la plus petite information peut produire le **plus grand des changements**

+10 000 Médecins (toutes spécialités) formés depuis 2018.  
93 % de satisfaction globale.

### FORMATION CONTINUE ET ÉVALUATION DES PRATIQUES

#### Vous souhaitez partager votre expertise avec vos pairs ?

Rejoignez notre équipe de formateurs, et mettez à profit votre expérience avec le soutien de notre équipe pédagogique.

Ou

#### Vous souhaitez mettre à jour vos connaissances et vos pratiques ?

Rejoignez notre équipe d'apprenants.



## QuantumSanté

Quantum Santé dispense des formations d'excellence conçues et pilotées par des experts en santé.

Nous œuvrons pour que nos formations soient accessibles à toutes et à tous, en dépit de tout handicap visuel ou auditif.

Toutes nos formations sont prises en charge et agréées par l'Agence Nationale du DPC pour le nouveau triennal 2023-2025.

### Nos témoignages apprenants\*

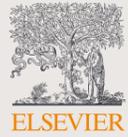
« Formation en ligne sur l'endométriose excellente : contenu clair, plateforme ergonomique et support réactif. Un gain de compétences notable depuis mon ordinateur. Merci à la personne qui m'a accompagné ! Je recommande Quantum ».

« Contenu dense mais très clair et enrichissant ! Mais surtout merci à l'équipe pédagogique, très réactive et faisant preuve de beaucoup de patience ».

« 3 ans que je fais mes formations avec Quantum Santé, je suis très satisfaite du contenu pédagogique que je trouve à la hauteur de mes attentes. Toujours très à l'écoute, je continuerai de ne faire mes formations qu'avec Quantum pour la qualité des formations et du service ».

\*Avis Google vérifiés





## Découvrez nos dernières parutions en kinésithérapie

97€



Pack atlas d'anatomie palpatoire tome 1 + tome 2  
688 Pages

32€



Goniométrie  
136 pages

44€



Guide d'imagerie pour les kinésithérapeutes  
456 pages

146€



Pack Dufour  
2132 pages



# gymna

THÈMES DE CONCEPTION DE CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE :  
**créer l'expérience complète**



Optez pour un thème unique en son genre qui correspond parfaitement aux valeurs et aux objectifs de votre pratique.

Par exemple, une conception à thème sportif fonctionne pour une pratique axée sur la physiothérapie sportive, tandis qu'une conception axée sur le bien-être convient mieux à une pratique axée sur la relaxation et la récupération. C'est aussi là que votre palette de couleurs entre en jeu.

Le choix de couleurs neutres calme et détend vos patients, tandis que des couleurs plus vives peuvent dynamiser vos patients et donner à votre cabinet un aspect moderne.



Pour plus d'idées sur les couleurs, consultez notre article de blog

« Comment la conception de mon cabinet s'harmonise-t-elle parfaitement avec ma profession ? »

<https://gymna.com/fr/recits/comment-lamenagement-de-mon-cabinet-sinscrit-il-dans-le-cadre-de-ma-profession> où nous approfondissons les associations de couleurs. En incorporant systématiquement votre palette de couleurs et votre thème personnels dans la conception, le mobilier et les décorations de votre cabinet, vous pouvez créer l'expérience complète pour vos patients.

CONTACT : GYMNA FRANCE | 135 Avenue Roger Salengro | 59100 Roubaix | Tél. : 03 59 61 09 52 | Mail : info@gymna.fr

For therapists by:

gymna.PRO PACKS



# Franco&Fils

CONCEPTEUR ET FABRICANT  
D'APPAREILS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX  
DEPUIS 1955



C'était hier !

1958



1960



1961



1964



1962

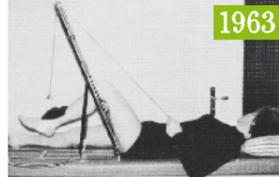


Gamme SIMPLEX

## Aujourd'hui

PLUS DE 30 MODÈLES À DÉCOUVRIR !

1963



1965



1970



1964



760 AVENUE DE PARIS | 58320 POUQUES-LES-EAUX

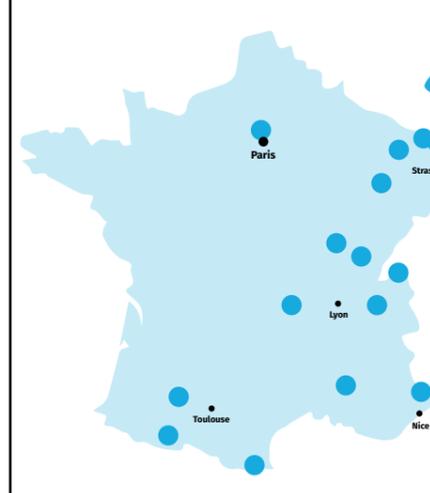
TÉL. : 03 86 68 83 22

E-MAIL : INFO@FRANCOFILS.COM

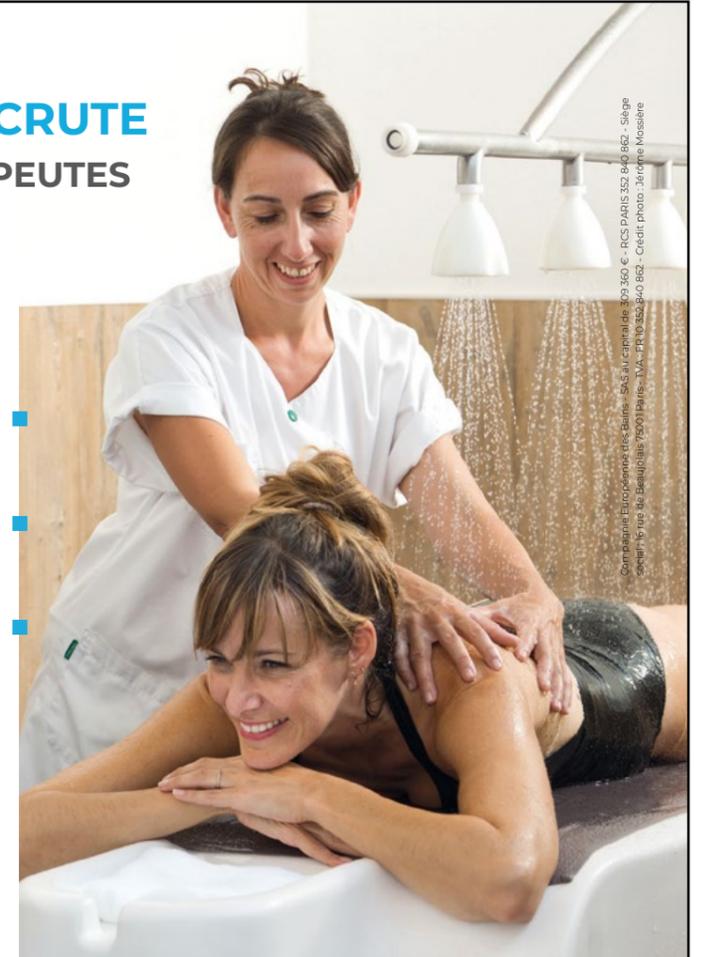
SITE : WWW.FRANCOFILS.COM

# LES ANNONCES DE RECRUTEMENT

## LE GROUPE *ValVital* RECRUTE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES dans ses 15 stations thermales



- 2ème groupe français**
- 7 orientations thérapeutiques**
- Soins thermaux**
  - Phlébologie
  - Rhumatologie
  - Voies respiratoires



Rejoignez nos équipes !

Retrouvez toutes nos offres d'emplois sur [www.valvital.fr](http://www.valvital.fr) et sur **Welcome to the Jungle**



STELLA MEDICA  
CABINET DE RECRUTEMENT  
SPÉCIALISÉ DANS LA SANTÉ  
Depuis près de 20 ans

RECHERCHE **12**  
KINÉSITHÉRAPEUTES

CONTACT  
Christel LABADIE ☎ +33(0) 1 41 42 33 51  
✉ [christel.labadie@stella-medica.fr](mailto:christel.labadie@stella-medica.fr)  
<https://stella-medica.fr>



### Région Centre

#### 2 KINÉSITHÉRAPEUTES

En CDI ou CDD temps plein (possibilité partiel) dès que possible, possibilité logement sur place, à côté ville universitaire.

Vous effectuerez des prises en charge des pathologies variées en hospitalisation complète et/ou Hôpital de jour de l'appareil locomoteur adulte et des affections neurologiques adultes de haut niveau.

### Région Île-de-France

#### 6 KINÉSITHÉRAPEUTES

(HAD, rééducation neurologique et orthopédique adulte en CRF, réadaptation cardiaque) en CDI ou CDD Temps plein. Possibilité logement, transports collectifs, temps complet sur 4 jours, possibilité voiture de fonction, tickets restaurants, mutuelle, un jour tous les mois de repos...

Vous effectuerez des prises en charge des pathologies variées en hospitalisation complète et/ou Hôpital de jour de l'appareil locomoteur adulte et des affections neurologiques adultes, en réadaptation cardiaque et/ou en gériatrie.

### Région Hauts-de-France

#### 2 KINÉSITHÉRAPEUTES

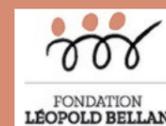
CDD d'avril à août 24, possibilité logement.

Vous effectuerez des prises en charge des pathologies variées en hospitalisation complète et/ou Hôpital de jour de l'appareil locomoteur adulte et des affections neurologiques adultes et respiratoires.

### Région Grand Est

#### 2 KINÉSITHÉRAPEUTES COLLABORATEURS

Temps plein (possibilité partiel). Vous effectuerez des prises en charge des pathologies variées au cabinet avec plateau technique refait à neuf avec balnéothérapie, possibilité déplacement au domicile.



## CENTRE DE RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLES LEOPOLD BELLAN



RECRUTE

## UN MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE (F/H)

En CDI à temps plein - Poste à pourvoir dès janvier 2024.  
Inscription au Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeute obligatoire (ou en cours).

Situé à 30 km de Beauvais et 60 km de Paris, l'établissement dispose de 70 lits en hospitalisation complète et 20 places en hôpital de jour. Nous prenons en charge des patients atteints d'affections de l'appareil locomoteur, du système nerveux et d'affections respiratoires.

Nous travaillons sur la prévention des chutes, ETP, reprise de la conduite avec un simulateur de conduite et retour au domicile...

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 7 masseurs kinésithérapeutes, 4 ergothérapeutes, 1 neuropsychologue et 1 psychologue clinicienne, 1 orthophoniste, 3 éducateurs sportifs en activité physique adaptée, 1 diététicien, 1 assistante sociale, médecins et pharmacien, secrétaires médicales...

Plateau technique avec balnéothérapie très récente, isocinétisme, stabilométrie, physiothérapie, cryothérapie, simulateur de conduite, Réaplan, Stimawell, cuisine et appartement thérapeutique, parcours de marche intérieur et extérieur, renforcement musculaire et parc de 35 hectares...

Poste en 35 heures par semaine du lundi au vendredi avec une journée de repos compensateur toutes les 4 semaines. Un samedi matin (8h-12h) travaillé en roulement et payé en heures supplémentaires.

Salaires selon la grille de la FEHAP de 3000€ brut minimum, reprise intégrale de l'ancienneté. Un logement meublé peut être mis à disposition, mutuelle obligatoire prise en charge à 60% par l'employeur, CSE (chèques vacances et chèques cadeaux), restauration sur place.

### POUR PLUS D'INFORMATION :

Candidature à envoyer à Madame SIMON Christelle, Cadre de Santé en rééducation  
Tél. : 03 44 49 45 76

Courriel : [christelle.simon@fondationbellan.org](mailto:christelle.simon@fondationbellan.org)  
7 rue Raymond Pillon, 60240 Chaumont-en-Vexin





Nous recrutons sur notre pôle Cesap 77 au sein de nos établissements l'EEAP-SESSAD la Loupière et la MAS la Clé des Champs :

## 3 MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES (H/F)

CDI - temps plein / partiel - CCN 1966 - reprise d'ancienneté.  
Postes basés à Meaux ou Champs-sur-Marne (77).  
Éligibilité à l'indemnité Laforcade et Ségur 2.



### Avantages

Congés supplémentaires (congrés trimestriels).  
Travail en semaine.  
Mutuelle.

Participation transports.  
Formation au polyhandicap assurée en interne.

Avec 38 établissements, services et dispositifs, implantés sur 22 sites en Île-de-France, dans l'Oise et en Indre-et-Loire, Cesap accompagne quotidiennement plus de 1300 usagers grâce à 1500 salariés professionnels médico-sociaux. Si vous souhaitez agir avec nous au service des personnes les plus fragiles et dans un secteur professionnel stimulant, nous recrutons, sur notre Pôle 77, pour l'EEAP-SESSAD la Loupière et la MAS la Clé des Champs.

### Adressez votre candidature :

CV à Madame MOUREUX, Directrice de Pôle :  
tboucquegniaux@cesap.asso.fr

Mieux nous connaître : [www.cesap.asso.fr](http://www.cesap.asso.fr)

## Rejoignez notre équipe de masseurs kinésithérapeutes !

Vous êtes passionnés par la réhabilitation et le bien-être global des patients ? Vous cherchez une opportunité de mettre vos compétences en kinésithérapie au service d'une équipe dynamique et engagée ? Alors, nous avons l'opportunité parfaite pour vous !

### Qui sommes-nous ?

Le centre hospitalier de Gonesse constitue avec le Centre hospitalier de Saint-Denis le Groupement hospitalier de territoire (GHT) Plaine de France.  
L'établissement propose des services de soins variés à travers ses 8 pôles de services : Femme enfant / Urgences SMUR, Anesthésie Réanimation Bloc opératoire / Gériatrie / Spécialités médicales et cancérologie / Spécialités médicales cardio-vasculaire et rééducation / Psychiatrie adulte / Médico technique / Pédiopsychiatrie.

### Ce que nous offrons

Un environnement de travail stimulant et collaboratif, où chaque membre de l'équipe est valorisé et respecté.  
Des opportunités de développement professionnel et de formation continue pour améliorer vos compétences et votre expertise.  
Une rémunération compétitive avec des avantages sociaux attractifs.

### Ce que nous recherchons

Un masseur kinésithérapeute diplômé, passionné par son métier et dévoué au bien-être de ses patients.

### Comment postuler

Si vous êtes prêt à relever le défi et à faire une réelle différence dans la vie des autres, nous aimerions avoir de vos nouvelles !



Pour le CH de Saint Denis  
Centre Hospitalier Saint-Denis | Espace Recrutement |  
<https://ch-stdenis.mstaff.co/v2/offers>



Pour le CH de Gonesse  
Centre Hospitalier de Gonesse | Espace Recrutement |  
<https://hopital-de-gonesse.mstaff.co/v2/offers> ou [recrutement@ch-gonesse.fr](mailto:recrutement@ch-gonesse.fr)



**L'HÔPITAL SAINT-JEAN SSR À GENNEVILLIERS 92**  
**CHERCHE**  
**UN (UNE) KINÉSITHÉRAPEUTE**  
En CDI plein temps (35h00). Possibilité de CDD de longue durée.

L'hôpital Saint-Jean est un établissement de rééducation pour adultes, avec un service d'orthopédie de 26 lits, un service de neurologie de 33 lits et un service d'hospitalisation à temps partiel (ortho & neuro) de 30 places.  
Le plateau de rééducation récent, avec un équipement performant (balnéothérapie, isocinétique, balo trainer...).

Vous travaillerez sous la responsabilité des cadres de santé au sein d'une équipe de rééducation pluridisciplinaire (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes, enseignant en activité physique adaptée, psychomotricien, neuropsychologues, psychologue), médecin MPR.

- Temps de travail 35h00.
- Rémunération évolutive en fonction de l'ancienneté et de l'ancienneté.
- Possibilité d'activité libérale de 17h15 à 19h30.

**CONTACT**  
Philippe MOIZO, Cadre de santé  
☎ 01 40 80 66 79 ✉ [pmoizo@hopitalsaintjeandesgresillons.fr](mailto:pmoizo@hopitalsaintjeandesgresillons.fr)

Hôpital Saint-Jean - 89 Av des Grésillons - 92230 Gennevilliers (France)  
🌐 [www.hopitalsaintjean.fr](http://www.hopitalsaintjean.fr) | Accès : M°13 RERC Bus177

## KINÉSITHÉRAPEUTES (H/F)

Temps plein ou temps partiel

URGENT

>>> À POURVOIR IMMÉDIATEMENT

Titulaire d'un diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute ?  
Nouveau diplômé ?

## REJOIGNEZ-NOUS !

- Intégrez une équipe pluridisciplinaire de rééducation dynamique ! (kinés, ergothérapeute, A.P.A., A.S. aide kinés...).
- Un S.M.R. neurologique, en cours de déploiement, vous attend sur notre site hospitalier de Nemours.
- Après avoir établi le diagnostic kinésithérapique à partir de bilans spécifiques, vous conduirez la rééducation et évaluez régulièrement son évolution. Vous travaillerez en équipe et participerez aux staffs pluridisciplinaires pour partager votre analyse sur le projet thérapeutique du patient.

PLUS D'INFORMATIONS

Françoise Viratelle

Cadre du pôle médico-technique  
[f.viratelle@ch-sud77.fr](mailto:f.viratelle@ch-sud77.fr)

CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE ET MARNE  
ÉQUIPEMENTS FULL - MONTRÉGUILLETTES - ST-DENIS - GONESSE

CANDIDATURE : Inscrivez-vous sur [Layan](http://Layan) ou [directionsoins.fon@ch-sud77.fr](mailto:directionsoins.fon@ch-sud77.fr)

## LE PÔLE SANTÉ DE MONTLHÉRY (91)

Notre maison de santé comprend actuellement deux médecins généralistes, une équipe infirmière, une ostéopathe, un pédicure-podologue, un diététicien et une secrétaire.

## RECHERCHE DES KINÉSITHÉRAPEUTES H/F

Pour installation uniquement. 4 bureaux neufs sont à louer (jusqu'à 650€ HC/bureau) Points d'eau, salle d'attente, place pour le rangement, climatisation.  
Il y a une forte demande de soins dans le secteur (cabinet et domicile).

CONTACT

Mr GALLUS • Tél. : 06 27 73 45 91

## LES CERISIERS EXTERNAT

Nous recrutons,

sur notre pôle CESAP ouest en Seine au sein de notre établissement CESAP LES CERISIERS à Rueil-Malmaison.

Pour son Externat pour enfants, adolescents, jeunes adultes polyhandicapés de 0 à 20 ans.

Contrat à durée indéterminée 28 heures hebdomadaires temps partiel 0,80 etp.

À pourvoir dès à présent.

## UN(E) MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE

Conformément au projet d'établissement vous intervenez selon la prescription médicale du médecin neuro-pédiatre et dans le cadre de la réalisation en équipe pluridisciplinaire du projet personnalisé du jeune.  
Vous accompagnez l'éducation motrice globale des enfants en veillant aux positionnements curatifs ou préventifs, aux installations de confort ou fonctionnelles nécessaires aux enfants.  
Vous vous impliquez dans la mise en œuvre de l'appareillage en articulation avec les médecins (neuro-pédiatre ; de rééducation fonctionnelle), les appareilleurs et l'équipe.

- Ouverture du service 210 jours par an.
- Convention Collective du 15 Mars 1966.
- Cinq semaines de congés annuels par an.
- 18 congés trimestriels annuels.
- Participation Mutuelle.
- Tickets restaurants.

Adresser votre candidature, lettre de motivation et CV

au CESAP Les Cerisiers, Monsieur le Directeur  
29 rue du Docteur Guionis - 92 500 Rueil-Malmaison  
☎ 01 41 39 91 50  
✉ [nsempere@cesap.asso.fr](mailto:nsempere@cesap.asso.fr)

[www.cesap.asso.fr](http://www.cesap.asso.fr)

## LES THERMES DE BALARUC-LES-BAINS RECRUTENT DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES (H/F)

Balaruc les Bains  
FAI Thermalie

Station thermale du Languedoc-Roussillon, Balaruc-les-Bains est située dans le département de l'Hérault, sur une presqu'île du Bassin de Thau. Les thermes à l'architecture unique tel un paquebot amarré avec vue sur la Lagune de Thau, sont spacieux et baignés de la lumière de la Méditerranée. Seule station thermale de la méditerranée, Balaruc-les-Bains est spécialisée en Rhumatologie et Phlébologie.

Rejoignez-nous ! Recrutement en CDI ou CDD !

**Vous réaliserez des soins de rééducation et de réadaptation pour maintenir ou restaurer le mouvement et les capacités fonctionnelles des curistes :**

- Des soins de massage individuels sous affusion d'eau thermale en se conformant à la prescription médicale (expliquer succinctement la prestation de massage, aider le curiste à s'installer sur la table de massage, réaliser la prestation de massage en s'appuyant sur le protocole, surveiller et rassurer les curistes pendant l'exécution du massage ...).
- D'exercices thérapeutiques collectifs : mobilisation active en bassin d'eau thermale.

### CONDITIONS

- Titulaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute ou avec équivalence et une autorisation d'exercice en France.
- 3 026 € brut.
- 6 semaines de congés payés.
- Travail l'après-midi de 13h00 à 19h00 du lundi au samedi ou le matin de 07h00 à 13h00.
- Mutuelle.
- Prime de fin d'année, prime d'engagement.
- Adhérent à Action Logement.
- Avantages CSE : carte cadeau, voyages...

Pour postuler ou tout renseignement complémentaire

Merci de vous adresser à Madame Farah REILLES par [farah.reilles@thermesbalaruc.com](mailto:farah.reilles@thermesbalaruc.com) ☎ 04 67 51 76 21 ou par courrier à Thermes de Balaruc-les-Bains, 1 Rue du Mont Saint-Clair, 34540 Balaruc-les-Bains



## LE CHU DE NICE RECRUTE

## DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES H/F

### ADRESSER UN CV ET LETTRE DE MOTIVATION À

CHU de Nice - La Direction des Ressources Humaines  
4, avenue Reine Victoria  
CS91179 - 06003 NICE CEDEX 1  
ou par courriel : [drh-recrutement@chu-nice.fr](mailto:drh-recrutement@chu-nice.fr)  
Tél. : 04 92 03 46 20 / 04 92 03 46 18

Équipes pluridisciplinaires de plus de 100 personnes réparties sur 4 sites : Hôpital de Pasteur, de Cimiez, de l'Archet et de Tende. Vous interviendrez de manière transversale dans les services de soins médicaux et de réadaptation (SMR) ou de Médecine Chirurgie et Obstétrique (MCO) ou de services long séjour de type EHPAD. Possibilité de participer aux recherches cliniques et de contribuer à développer la recherche paramédicale.

Possibilité d'effectuer des gardes et astreintes rémunérées. Possibilité de délivrer des séances de kinésithérapie payées en Heures supplémentaires, aux personnels du CHU, en dehors des heures de travail et sur prescription médicale. Possibilité de logement à tarif avantageux (100 euros) durant 4 mois en fonction des disponibilités pour les candidats hors département. Logement gratuit sur Tende pendant 1 an.

Titulaire de la fonction publique ou contractuels (toutes les modalités de contrat sont étudiées) : Salaire négociable selon profil et expérience. Temps plein - Temps partiel avec possibilité de développer une activité libérale. Diplôme d'État de Masseur-kinésithérapeute français ou étranger avec équivalence et une autorisation d'exercice, AFGSU2 (possibilité de formation AFGSU au CHU). Niveau de français requis : B2.

## COMMUNE DE SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE (Isère)

### À PROXIMITÉ :

Hôpital de Vienne (17 kms), Clinique de Roussillon (8 kms), Clinique Trenal de Ste-Colombe les Vienne (15 kms), Centre Hospitalier d'Annony (30 kms).

## KINÉSITHÉRAPEUTES

Local à louer dans un environnement agréable et dynamique. À 30 minutes de Lyon. Pôle médical communal (13 cabinets - 14 praticiens en exercice). Recherche de 2 (ou 3) Kinés pour locaux disponibles à compter de Janvier 2024.

Saint-Alban-du-Rhône est une commune de l'Isère Rhodanienne de 950 habitants, située au carrefour de 5 départements et à 30 minutes de Lyon par l'autoroute A7. Les gares SNCF de Saint-Clair / Les Roches et de Péage de Roussillon sont à 4 et 7 kms. La commune appartient à la Communauté de Communes « Entre Bièvre Et Rhône » (EBER), qui regroupe 37 communes pour 68 000 habitants. Son territoire est fortement industrialisé (chimie, nucléaire, zone industriel-portuaire), mais la tradition agricole a été préservée (arboriculture). Elle est classée en Zone d'Intervention Prioritaire sur le plan médical par l'ARS.

Installé dans une maison de maître, le pôle médical comprend 13 cabinets sur deux étages (avec ascenseur), trois salles d'attente, une salle de réunion-kitchenette, un cabinet de douche. 2 kinés jusqu'au 7 janvier 2024, 4 médecins généralistes, 2 infirmières, 2 psychologues, 2 orthophonistes, 1 ostéopathe, 1 hypo-praticienne sont actuellement en activité dans le pôle médical, qui a ouvert ses portes en novembre 2020.

Une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) se situe en rez-de-jardin du bâtiment, avec 3 assistantes maternelles pour 12 enfants. La commune recherche 2 (voire 3) Kinés (ou membres de professions compatibles avec le partage de la salle de gym) qui se partageraient deux salles de massage (de 12,10 m² et 16,16 m²), un bureau ou salle de massage (10,73 m²), une salle de gym (51,17 m²), un sas, plus un prorata de locaux communs. Les loyers sont calculés à raison de 8,877 € le m².

Le pôle médical est situé dans un parc arboré de 24 000 m², près de la confluence Varèze / Rhône, avec une superbe vue sur le Mont Pilat (Parc Naturel Régional).

CONTACT : Denis CHAMBON, Maire de Saint-Alban-du-Rhône  
Tél. : 06 48 00 88 09 - Courriel : [denischambon@wanadoo.fr](mailto:denischambon@wanadoo.fr)



Nous avec vous !

**Hôpital du Jura - site de Delémont - Suisse francophone**  
Nous recherchons pour remplacement de longue durée (mai 2024 à mai 2025) un(e)

**Kinésithérapeute** pour son Centre de soins aigus.  
Entrée en fonction : dès mai 2024 ou selon entente Taux 100 %.

Vous intégrerez une équipe pluridisciplinaire dynamique et soudée qui intervient à la fois dans la prise en charge de patients hospitalisés, mais participe aussi aux prises en charge efficaces et complexes de patients ambulatoires.

### Qualifications et compétences attendues

- Vous êtes titulaire d'un diplôme de kinésithérapeute / physiothérapie (Bachelor of Science ou titre jugé équivalent / Reconnaissance de la Croix-Rouge pour personnel diplômé à l'étranger).
- Vous bénéficiez d'une expérience dans la prise en charge de grandes variétés de patients et de pathologies, idéalement dans un environnement similaire.

### Nous offrons

- Des conditions de rémunération et des prestations sociales de premier ordre.
- Un accès facilité à nos chambres et studios meublés.
- Un restaurant cafétéria de qualité avec des tarifs préférentiels.

Nous vous remercions de postuler exclusivement par internet

[www.h-ju.ch](http://www.h-ju.ch)



Contact et envoi de candidature

Informations sur la fonction : Mme Caroline Menozzi, Physiothérapeute, Cheffe coordinatrice médico-technique - Tél. : -41 32 465 63 92  
Chargé de recrutement : M. Andrea Huber, Service RH - Tél. : -41 32 421 26 13  
Adresse courriel direct : [contact@relation-rh.ch](mailto:contact@relation-rh.ch)



RÉSEAU  
PRO+  
SANTÉ

L'OUTIL DE COMMUNICATION  
DES ACTEURS DE LA SANTÉ



Médecins - Soignants - Personnels de Santé

1<sup>er</sup> Réseau Social de la santé

1<sup>ère</sup> Régie Média indépendante de la santé



Retrouvez en ligne des milliers d'offres d'emploi



Une rubrique Actualité qui rayonne sur les réseaux sociaux



250 000 exemplaires de revues professionnelles diffusés auprès des acteurs de la santé



Rendez-vous sur [www.reseauprosante.fr](http://www.reseauprosante.fr)



Inscription gratuite

☎ 01 53 09 90 05

✉ [contact@reseauprosante.fr](mailto:contact@reseauprosante.fr)

# VEGA

## LA SOLUTION TOUT EN 1 POUR GÉRER VOTRE CABINET



### SIMPLE & INTUITIF



À jour  
**SESAM-VITALE**



**SYNCHRONISÉ**  
avec **BDKapp**

**COMPLET**  
de la gestion  
patients  
à la compta



**HOTLINE**  
**EN FRANCE**  
6J/7

**OUTILS  
PERFORMANTS**  
Adri / Datamatrix /  
SEL-AMC / ApCV



**VEGA MOBILE 3**  
l'appli mobile qui  
vous suit partout



**AGENDA EN LIGNE**

**CLICKVDOC**



bienvvenue@vega-logiciel.fr  
**04 67 91 27 86**  
vega-logiciel.fr



+



+



=

**ON EST  
BIEN  
CHEZ VEGA**